

LES SESSAD EN RHONE-ALPES au 31/12/2014: Mieux connaître leurs organisations, fonctionnements et activités

D'après les résultats de l'enquête conduite par l'ARS Rhône-Alpes en janvier 2015

Version 11/01/2017

Direction de l'Autonomie, Décembre 2016

Sommaire

Préambule	3
1. L'offre en SESSAD au 31/12/2014 en Rhône-Alpes : Les principales composantes - (Source FINESS).....	4
1.1. Localisation et capacité (Source FINESS)	4
Capacité total et taux d'équipement des SESSAD en Rhône-Alpes	4
La taille des SESSAD en Rhône-Alpes	5
1.2. Les types d'agréments des SESSAD	8
Par type de clientèle	8
Analyse par nombre d'agréments	10
2. Les principales connaissances apportées par l'enquête menée auprès des SESSAD par ARS..	13
2.1. Présentation des SESSAD ayant répondu à l'enquête	13
Répartition géographique :	13
Capacité et clientèles accompagnées	15
2.2. Les pratiques	15
Les organisations internes.....	15
Les modes d'accompagnements.....	20
Les motifs de sorties	30
2.3. Les personnels des SESSAD	32
Répartition des personnels	32
Nombre d'ETP par places installées.....	34
L'appel à des ETP extérieurs.....	36
2.4. Les modalités d'accompagnements	37
2.5. Les partenariats	41
Le partenariat avec l'Education Nationale	42
La mutualisation des ressources.....	43
2.6. Problèmes identifiés par les SESSAD eux-mêmes	46
3. La couverture territoriale : l'existence de « zones blanches » ?	48
4. Typologie des SESSAD selon le département de Rhône-Alpes et préconisations d'évolution de l'offre	58
5. Préconisations.....	61
5.1. Préconisations rhône-alpines :	61
5.2. Rappel des préconisations régionales ARA décrites dans la convention ARS-EN du 21/09/2016 en faveur de l'école inclusive	62
L'amélioration de l'accessibilité territoriale :	62

La recherche d'une meilleure adéquation des réponses aux besoins (approche âge, déficiences et/ou troubles) :	62
L'efficience de l'offre :	63
6. Annexes	64
6.1. Composition communale métropole lyonnaise	64
6.2. Eléments de recodification des clientèles.....	64

Préambule

L'étude présentée concerne les SESSAD de la partie Rhône-Alpes de la nouvelle région. Conduite en 2015 et en 2016 sur Rhône-Alpes, elle utilise les résultats d'une enquête menée auprès de tous les services rhône-alpins au cours du premier semestre 2015 avant la fusion régionale. Elle répondait à la volonté de l'ARS Rhône-Alpes de mieux connaître le fonctionnement et l'organisation de ces services afin d'appréhender quelles seraient les évolutions souhaitables dans la prochaine décennie.

Au même moment, une étude assez similaire a été diligentée par l'ARS en Auvergne avec les mêmes attentes.

Depuis la création de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, une synthèse de ces 2 études a été réalisée par le CREAL et est diffusé concomitamment en janvier 2017.

Les conclusions finales seront publiées à l'été 2017 pour intégrer le futur projet régional de santé 2018/2023 et ses annexes propres au médico-social.

1. L'offre en SESSAD au 31/12/2014 en Rhône-Alpes : Les principales composantes - (Source FINESS)

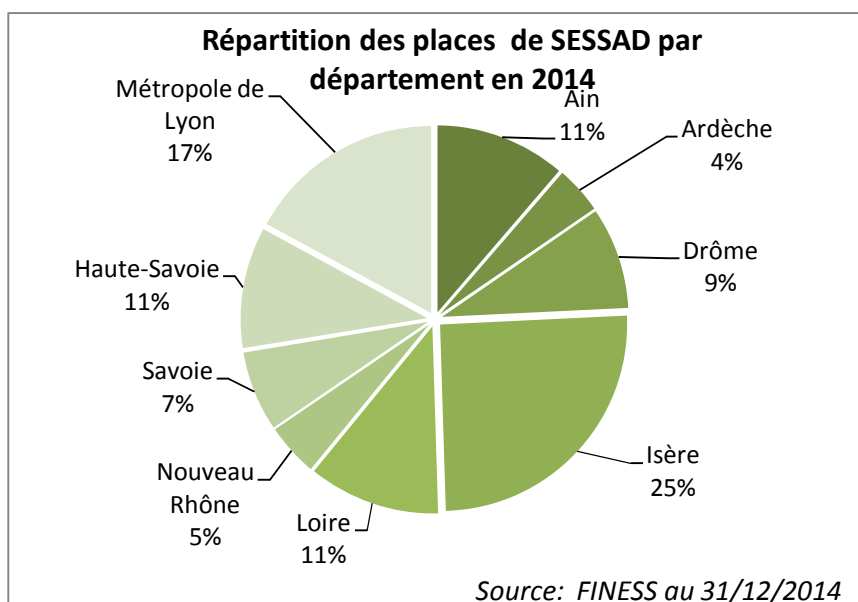
1.1. Localisation et capacité (Source FINESS)

Capacité total et taux d'équipement des SESSAD en Rhône-Alpes

Tableau 1 : Répartition des places des SESSAD dans les départements

Départements	Nb de places autorisées	Nb de places installées	Nombre de SESSAD (y compris les établissements secondaires)
Ain	541	541	18
Ardèche	194	194	7
Drôme	428	420	22
Isère	1 206	1 206	35
Loire	543	543	24
«Nouveau» Rhône	218	218	9
Métropole de Lyon	893	815	23
Savoie	340	330	14
Haute-Savoie	501	501	20
Rhône-Alpes	4 864	4 768	172

Source FINESS au 31/12/2014

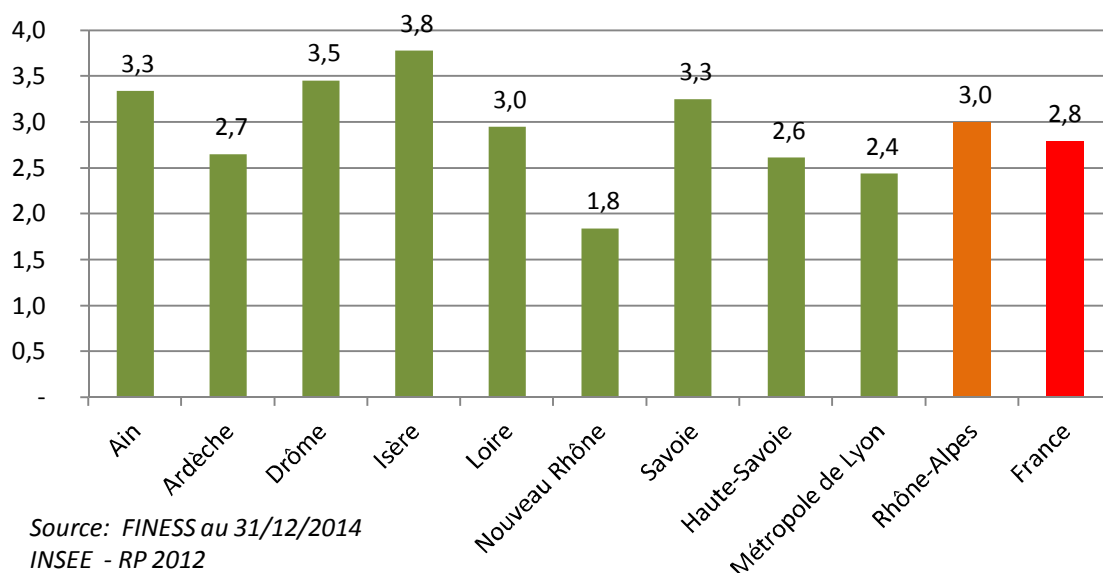


Dans les départements de l'ex région Rhône-Alpes au 31/12/2014, 172 SESSAD sont ouverts pour un total de 4 768 places installées soit un taux d'équipement de 3 places pour 1 000 enfants de moins de 20 ans. Ce taux d'équipement est légèrement supérieur au taux national (2.8 pour 1 000 enfants de moins de 20 ans).

C'est le département de l'Isère qui concentre le plus des places SESSAD de Rhône-Alpes avec plus de 25 % de l'offre totale. La métropole de Lyon concentre sur le territoire le plus restreint 17 % des places.

Ces deux territoires cumulent donc 42 % des places SESSAD pour près de 40.2 % de la population de moins de 20 ans.

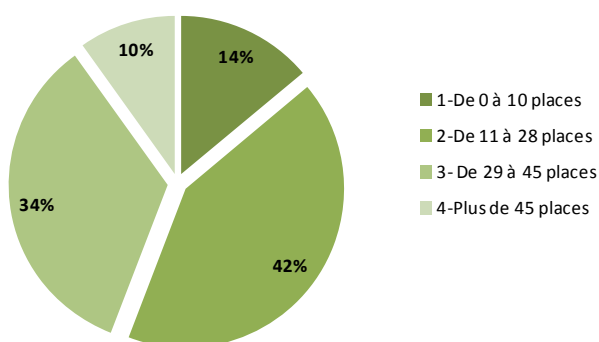
Taux d'équipement en SESSAD en Rhône-Alpes pour 1000 enfants de moins de 20 ans



De forts contrastes existent entre les départements. L'Isère et la Drôme ont le taux d'équipement les plus élevés, respectivement 3.8 et 3.5 pour 1 000. Le faible taux d'équipement du département du «Nouveau» Rhône lyonnaise n'est pas significatif puisque le noyau urbain de ce département concentre l'offre. Le département du Rhône dans son entier ayant un taux d'équipement moyen. Un taux d'équipement plus en retrait de l'Ardèche (2,7 places pour 1 000 enfants de moins de 20 ans) est à relativiser par l'organisation parfois commune des services avec ceux de la Drôme voisine.

La taille des SESSAD en Rhône-Alpes

Répartition des SESSAD selon leur capacité installée



Source: FINESS au 31/12/2014

Les ¾ des SESSAD de la région Rhône-Alpes ont une capacité comprise entre 11 et 45 places, 50 % des SESSAD ont moins de 30 places (médiane=29).

Il faudra confirmer si ce seuil peut être significatif dans des différences de fonctionnement des SESSAD.

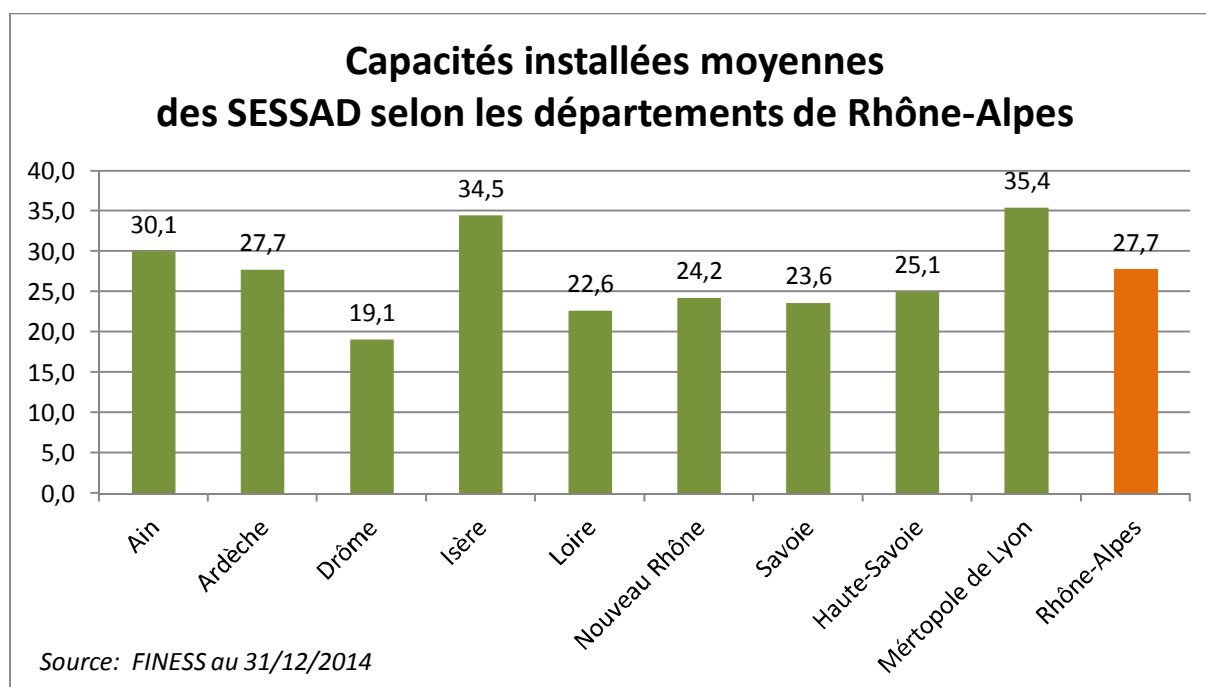
Nb de SESSAD	
De 0 à 10 places	24
De 11 à 28 places	72
De 29 à 45 places	59
Plus de 45 places	17
Total	172

Département	1-De 0 à 10 places	2-De 11 à 28 places	3- De 28 à 45 places	4-Plus de 45 places
Ain	6%	44%	44%	6%
Ardèche	0%	43%	57%	0%
Drôme	32%	41%	27%	0%
Isère	9%	29%	43%	20%
Loire	29%	42%	21%	8%
«Nouveau» Rhône	11%	56%	22%	11%
Savoie	7%	71%	7%	14%
Haute-Savoie	10%	55%	30%	5%
Métropole de Lyon	9%	26%	52%	13%
Rhône-Alpes	14%	42%	34%	10%

La répartition des SESSAD selon leur taille diffère dans les départements, l'Isère se caractérise par la plus forte concentration de SESSAD de plus de 45 places, près de 20 % de ses SESSAD. Ce taux atteint 63 % si on fixe le seuil au dessus de la moyenne. La métropole de Lyon présente une répartition similaire puisque 65 % des SESSAD ont plus de 28 places.

On peut penser que l'existence de grandes agglomérations comme Grenoble et Lyon induise plus facilement la création de plus grosses structures. A contrario, la Drôme et la Loire se distinguent par la forte présence de SESSAD de faible capacité (moins de 11 places).

Il faut aussi signaler la particularité de la Savoie qui concentre son offre SESSAD (7 sur 10) sur des capacités dans la tranche juste inférieure à la moyenne. A noter que la Savoie a une proportion aussi élevée de SESSAD de plus de 45 places (14 %).

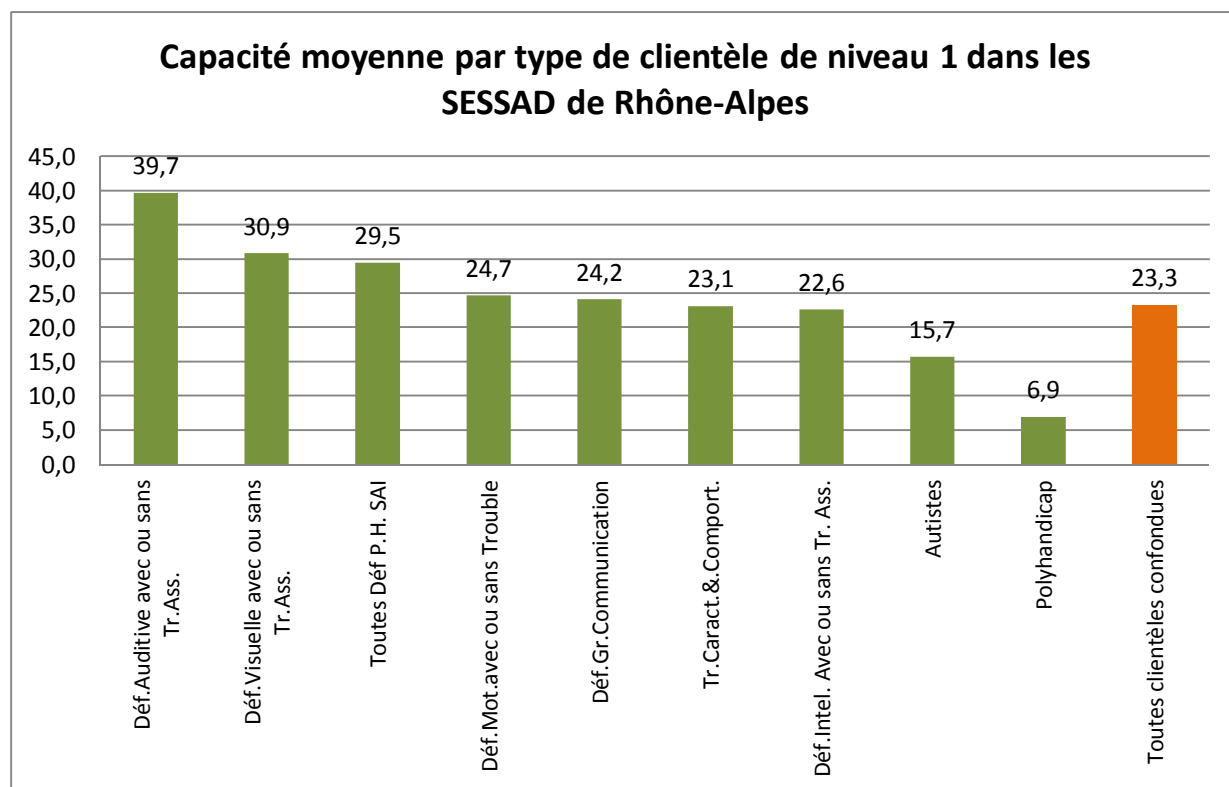


La taille moyenne d'un SESSAD en Rhône-Alpes est de 27,7 places, selon les départements l'écart est important puisqu'il varie de 19,1 places dans la Drôme à 35,4 pour la métropole lyonnaise. Le département de l'Isère connaît également une taille moyenne des SESSAD élevée avec 34.5 places. Au 1^{er} janvier 2014 la moyenne nationale (France métropolitaine) était de 28,9 places pour les SESSAD.

Il n'y a aucune corrélation entre la taille moyenne des SESSAD et le taux d'équipement départemental. Ainsi il n'est pas établi qu'un plus fort taux d'équipement est lié à une organisation en SESSAD de taille plus importante (au-delà de 30 places par exemple).

Capacité et type de clientèle

Le graphe présente le nombre moyen de places par clientèle de niveau 1 dans les SESSAD. Un SESSAD pouvant avoir un agrément polyclientèle, la capacité moyenne des SESSAD est donc différente (cf. point précédent).



Le nombre de places moyen diffère beaucoup selon la clientèle accueillie. En Rhône-Alpes, en moyenne les SESSAD ont une capacité de 23,3 places par type de clientèle. Selon la clientèle cette valeur passe du simple au quintuple, 6,9 places en moyenne pour le polyhandicap à 39,7 pour la déficience auditive.

Pour mémoire la capacité moyenne d'un SESSAD en Rhône-Alpes est de 27,7 places

Il est à noter que dans le fichier FINESS, en considérant les clientèles regroupées, 4 SESSAD (2 en Ardèche et 2 dans la Loire) comptent plusieurs types de clientèles mais les places ne sont pas distribuées entre elles. (Par exemple : si le SESSAD a une autorisation pour trois clientèles différentes, toutes les places sont attribuées à la première clientèle et les deux autres sont renseignées à 0 place). Ce mode d'enregistrement entraîne un léger biais dans les résultats ci-dessus.

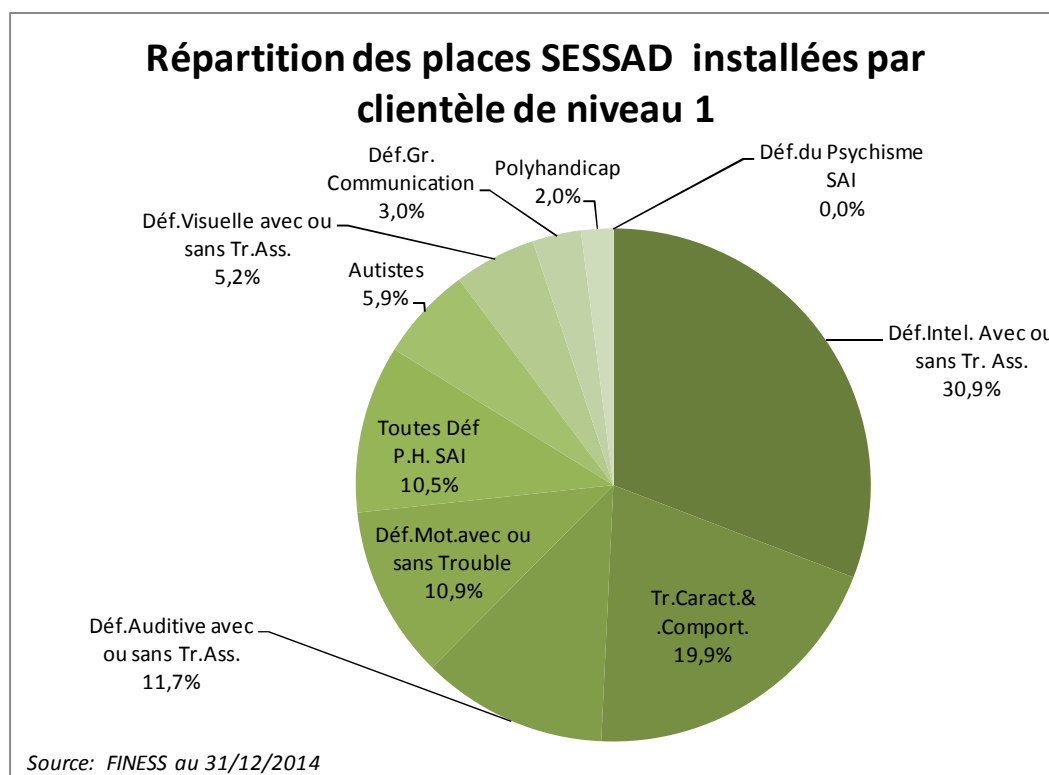
1.2. Les types d'agréments des SESSAD

L'analyse des SESSAD par type d'agrément a été conduite en opérant des regroupements de clientèles (au sens FINESS) pour que les résultats soit plus lisibles. Nous parlerons de « clientèle de niveau 1 » ou de clientèles regroupées, par exemples les clientèles portant sur le retard intellectuel, qu'il soit léger, moyen ou profond avec ou sans troubles associés sont agrégées dans la clientèle de niveau 1 ou clientèle regroupée « Déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés. (Détail en annexe).

L'hypothèse de travail choisie est que les SESSAD sous une appellation commune ont des pratiques très diversifiées selon les clientèles accompagnées, que ce soit dans les professionnels intervenants ou/et le mode de prestations, etc... Une approche par type de clientèle pourrait donc être discriminant et permettre de dresser une typologie.

Par type de clientèle

L'analyse par type de déficience accompagnée ou type de clientèle¹ permet d'évaluer la nature des accompagnements des SESSAD de la région.



En nombre de SESSAD et en capacité installée, c'est l'accompagnement de la déficience intellectuelle avec sous sans troubles associés qui est le plus présent dans la région Rhône-Alpes avec 30,9 % des places. En second, ce sont les SESSAD en charge des troubles du caractère et du comportement qui

¹ La notion de clientèle est entendue selon les termes utilisés dans FINESS pour décrire les agréments des ESMS.

compte près de 20 % des places. Il faut noter par ailleurs que plus de 10 % des places sous agrément « Toutes déficiences sans autres indications » ne sont pas ciblées précisément en amont, mais doivent très certainement amplifier l'offre pour la déficience intellectuelle avec sous sans troubles associés. L'agrément du polyhandicap est en capacité le moins présent, cette plus faible présence peut s'expliquer par une prévalence moindre mais aussi avec une complémentarité réelle avec les SESSAD à vocation d'accompagnement de la déficience motrice qui comptent près de 11 % des capacités installées.

Tableau 2 : Répartition des places et des établissements par clientèle accueillies en 2014

Clientèles accueillies (niveau 1) <i>Source FINESS au 31/12/2014</i>	Nombre de places installées	Nombre de SESSAD	% des capacités installées	% des SESSAD
Déf.Intel. Avec ou sans Tr. Ass.	1471	65	30,9%	31,7%
Tr.Caract.&.Comport.	949	41	19,9%	20,0%
Déf.Auditive avec ou sans Tr.Ass.	556	14	11,7%	6,8%
Déf.Mot.avec ou sans Trouble	519	21	10,9%	10,2%
Toutes Déf P.H. SAI	501	17	10,5%	8,3%
Autisme & TED	283	18	5,9%	8,8%
Déf.Visuelle avec ou sans Tr.Ass.	247	8	5,2%	3,9%
Déf.Gr.Communication	145	6	3,0%	2,9%
Polyhandicap	97	14	2,0%	6,8%
Déf.du Psychisme SAI	0	1	0,0%	0,5%

Les clientèles accueillies, des spécificités locales

Tableau 3 : répartition des places installées par département pour chaque clientèle

Clientèles accueillies (niveau 1)	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	«Nouveau» Rhône	Savoie	Haute- Savoie	Métropole de Lyon
Autisme & TED	1,8%	0,0%	0,0%	31,8%	15,5%	7,1%	8,5%	16,6%	18,7%
Déf. Auditive avec ou sans Tr. Ass.	7,0%	0,0%	7,4%	22,8%	12,2%	0,0%	12,6%	10,8%	27,2%
Déf. Grave Communication	0,0%	0,0%	20,7%	58,6%	20,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Déf.Intel. Avec ou sans Tr. Ass.	3,4%	7,5%	9,2%	37,9%	11,8%	2,3%	5,6%	15,4%	6,9%
Déf.Mot.avec ou sans Trouble	9,6%	5,8%	17,3%	17,1%	11,8%	0,0%	11,8%	10,2%	16,4%
Déf.Visuelle avec ou sans Tr.Ass.	12,1%	0,0%	16,2%	20,2%	8,1%	0,0%	0,0%	15,0%	28,3%
Polyhandicap	0,0%	0,0%	0,0%	6,2%	30,9%	0,0%	27,8%	24,7%	10,3%
Toutes Déf P.H. SAI	55,3%	0,0%	5,6%	11,4%	0,0%	9,8%	9,0%	0,0%	9,0%
Tr.Caract.&.Comport.	9,5%	5,7%	5,9%	15,2%	12,2%	12,1%	2,1%	5,7%	31,6%
Toutes clientèles confondues	11,3%	4,1%	8,8%	25,3%	11,4%	4,6%	6,9%	10,5%	17,1%

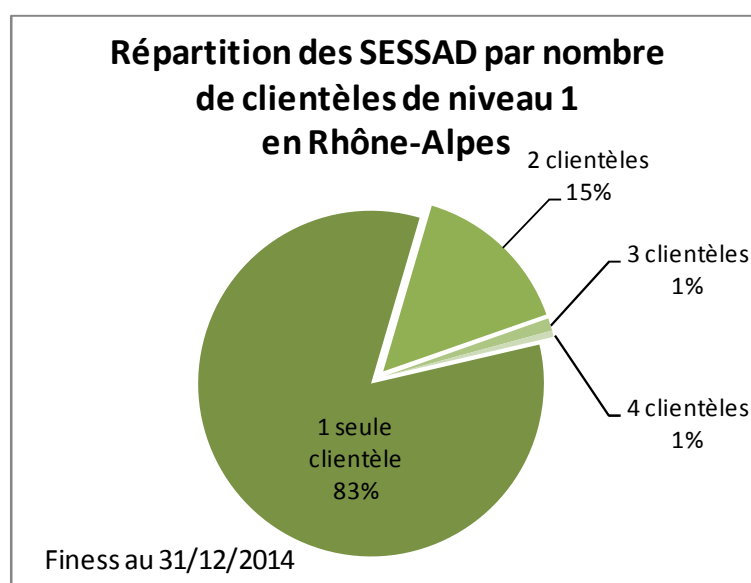
Source FINESS au 31/12/2014

En observant la répartition des places par type de clientèle dans les départements, on constate un certain nombre de particularités locales :

- ✓ La clientèle générique « Toutes déficiences sans autre indication » se concentre pour plus de la moitié dans le département de l'Ain. Alors que le département compte pour 11 % des places totales de la région. Ce constat est certainement lié à l'histoire de créer des SESSAD à vocation générique.
- ✓ Le département de la Loire présente le plus de diversité dans les clientèles accueillies en termes d'agréments.
- ✓ Les services accompagnant des clientèles pour les TCC sont sur représentés dans le Rhône que ce soit dans la métropole ou dans le reste du département.
- ✓ L'Ardèche et la Drôme ne présentent pas d'offre de services spécifiquement dédiée à la prise en charge de l'autisme. A contrario dans les autres départements à l'exception de l'Ain, les places « Autisme & TED » sont en proportion plus représentées.
- ✓ L'accompagnement pour les clientèles « Déficience grave de la communication » qui recouvre notamment les troubles du langage n'est présent que dans trois départements la Loire, l'Isère et la Drôme.
- ✓ On constate aucune spécialisation vers l'accompagnement du polyhandicap dans l'Ain, l'Ardèche, la Drôme et dans le «Nouveau» Rhône. Il est faiblement représenté dans la métropole lyonnaise et en Isère. A contrario, la Loire, la Savoie et la Haute-Savoie on une forte représentation de cette clientèle dans les agréments des SESSAD.
- ✓ En mettant en lien les agréments polyhandicap et déficience motrice, on voit que l'Ardèche, la Drôme et la métropole lyonnaise semblent compenser l'absence ou la faiblesse du polyhandicap par une surreprésentation de l'accompagnement des déficiences motrices. Ce n'est pas le cas pour le Rhône (hors métropole) et assez faible dans l'Ain. Pour ce dernier département l'absence de spécialisation des agréments explique ce résultat.
- ✓ Dans le cadre de l'accompagnement des déficiences sensorielles (auditives ou visuelles) l'absence dans l'Ardèche s'explique par une organisation commune avec le département de la Drôme où l'offre est bien représentée. La Haute-Savoie et la métropole lyonnaise connaissent aussi un taux élevé de représentation pour la déficience visuelle.

Analyse par nombre d'agréments

Une majorité de SESSAD monoagrément



Très majoritairement ce sont les SESSAD avec un seul type de clientèle (de niveau 1) qui fonctionnent en Rhône-Alpes (83 %), le choix semble s'être orienté vers les SESSAD spécialisés.

Le nombre d'agrément et les particularités départementales

Tableau 4 : Répartition des SESSAD par nombre de clientèles de niveau 1 par département.

Nombre de clientèles différentes (niv 1) dans l'agrément du SESSAD						
	1	2	3	4	Total	Part des SESSAD mono agrément
Ain	16	2			18	88,9%
Ardèche	4	2		1	7	57,1%
Drôme	21	1			22	95,5%
Isère	34	1			35	97,1%
Loire	13	10	1		24	54,2%
«Nouveau» Rhône	9				9	100,0%
Savoie	10	4			14	71,4%
Haute-Savoie	14	5	1		20	70,0%
Métropole de Lyon	22	1			23	95,7%
Rhône-Alpes	143	26	2	1	172	83,1%

Source FINESS au 31/12/2014

A l'échelle départementale, on constate des variations dans le nombre de clientèle moyen par SESSAD :

-L'Ardèche, la Loire, ont près de la moitié de leurs services avec un agrément « pluriclientèle ». En Savoie et Haute-Savoie ce taux baisse légèrement mais atteint près de 30 % néanmoins.

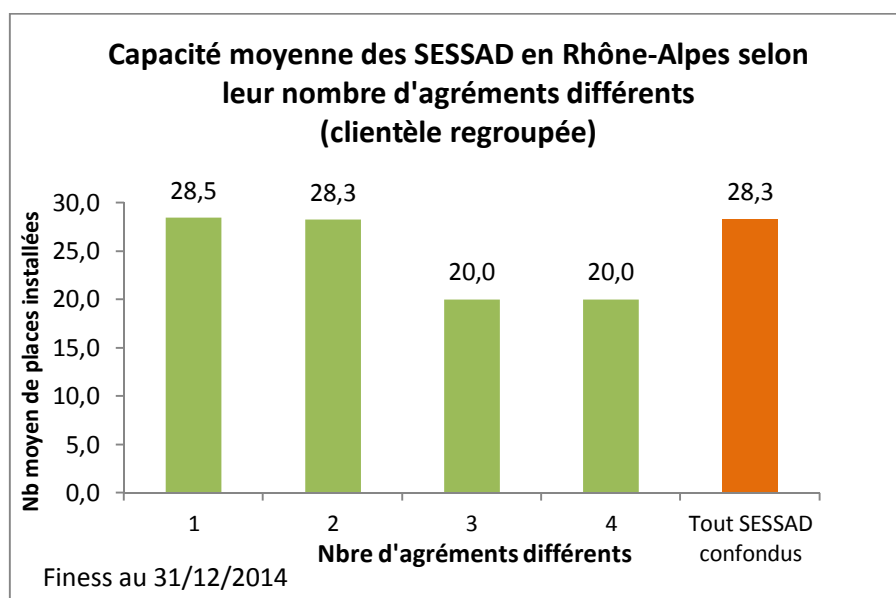
-Les autres départements (Ain, Drôme, Isère, Rhône) fonctionnent avec des SESSAD monoclientèle, ce sont aussi les départements où le nombre de services est le plus important. L'éclatement des services conduits à une spécialisation.

Seule la Loire a la particularité d'avoir un nombre important de SESSAD mais avec un taux assez faible de mono agrément.

Répartition des SESSAD par clientèle quand agrément poly clientèle				
Source FINESS 31/12/2014	Déf.Intel. Avec ou sans Tr. Ass.	Déf.Mot.avec ou sans Trouble	Déf.Auditive avec ou sans Tr.Ass.	Total
Autisme & TED	3			3
Déf.du Psychisme SAI	1			1
Déf.Mot.avec ou sans Trouble	3			3
Polyhandicap	7	7		14
TCC	12			12
Toutes Déf P.H. SAI		1		1
Déf.Gr.Communication			1	1

90 % des SESSAD (26) avec un agrément à clientèle multiple ont seulement deux types de clientèles différentes. 75 % des SESSAD (22) avec un agrément à clientèle multiple ont une clientèle déficience intellectuelle. Un seul SESSAD cumule déficience auditive et trouble grave de la communication. Les 6 autres concernent le champ de la déficience motrice et le polyhandicap.

Capacité moyenne installée et nombre d'agréments



Les SESSAD comptant un ou 2 types de clientèles différentes ont en moyenne une capacité similaire, un peu plus de 28 places. Cette valeur baisse de près de 30 % quand les SESSAD compte 3 ou 4 types de clientèles différentes. Les SESSAD « polyclientèle » sont donc de taille moindre. Il est à noter que ces services se situent dans des départements plus ruraux Ardèche, Loire et Haute-Savoie.

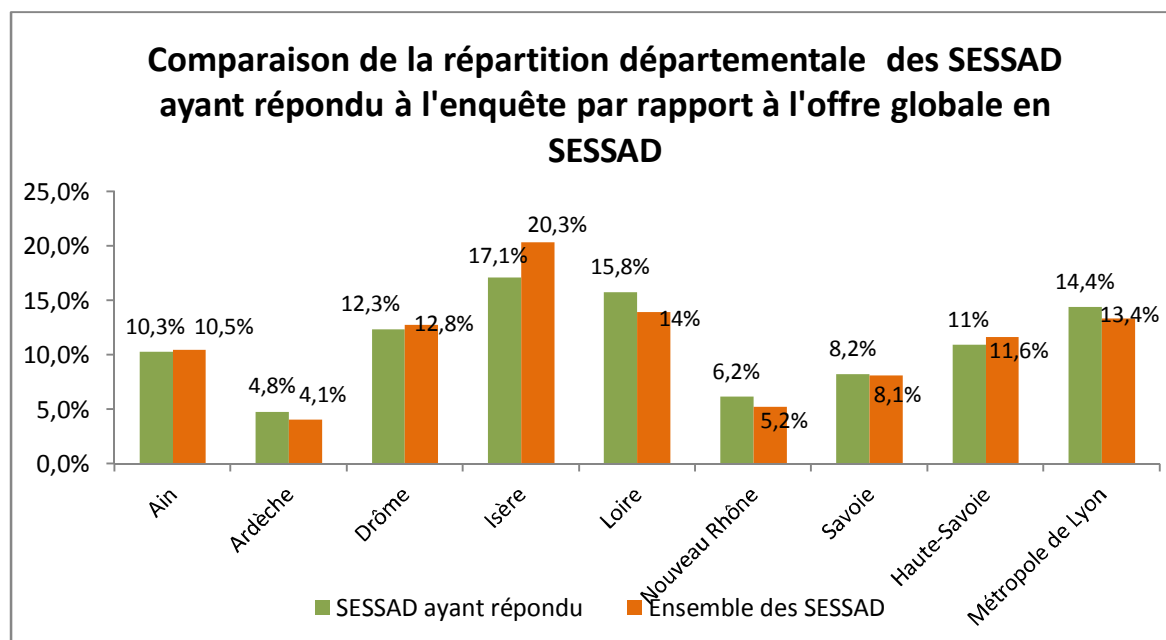
2. Les principales connaissances apportées par l'enquête menée auprès des SESSAD par l'ARS

2.1. Présentation des SESSAD ayant répondu à l'enquête

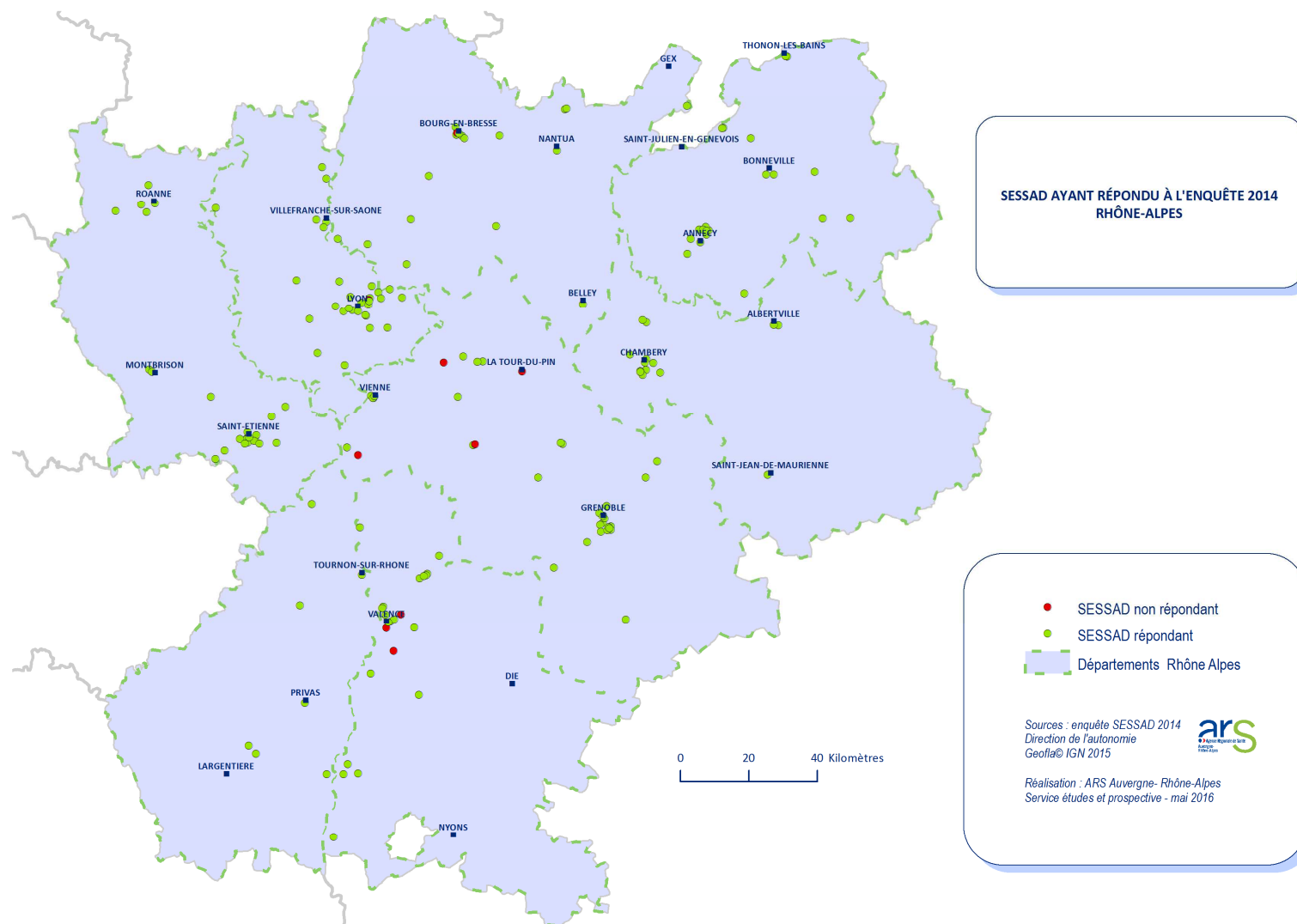
Répartition géographique :

146 SESSAD ont répondu à l'enquête sur les 172 SESSAD de la région Rhône-Alpes.

Département	Nb de SESSAD	Nb de places autorisées
Ain	15	446
Ardèche	7	194
Drôme	18	330
Isère	25	912
Loire	23	518
«Nouveau» Rhône	9	218
Savoie	12	302
Haute-Savoie	16	431
Métropole de Lyon	21	742
Rhône-Alpes	146	4093



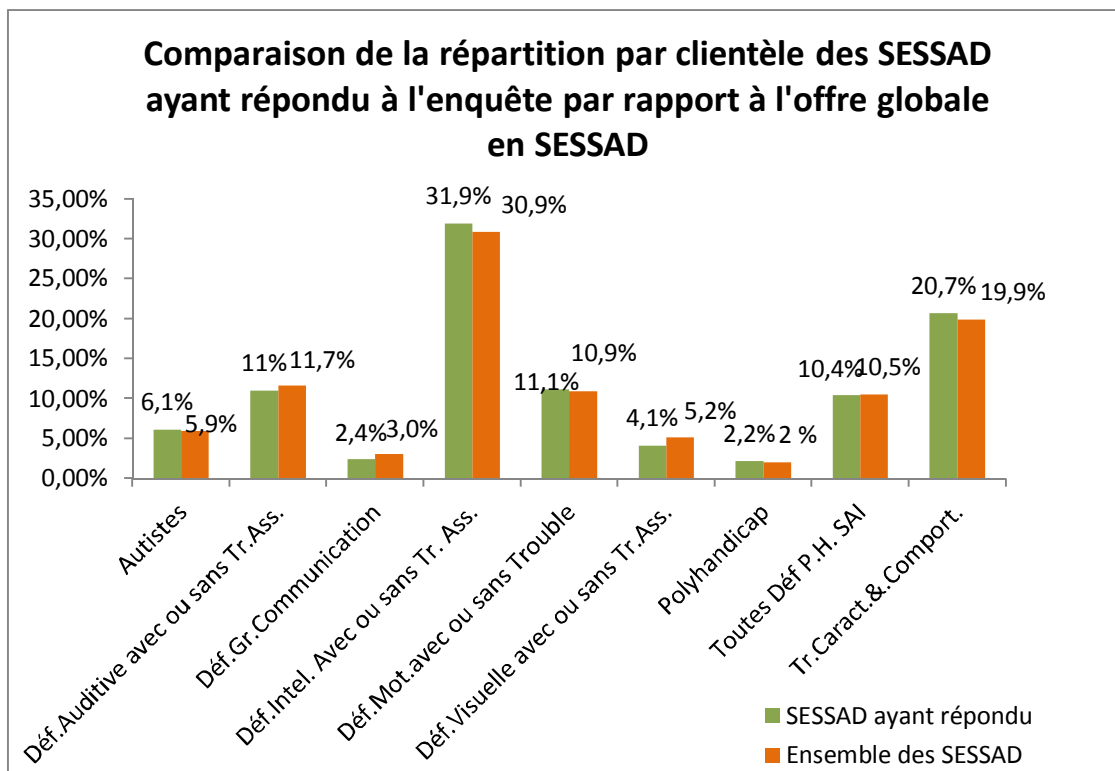
La comparaison de la répartition départementale des SESSAD, en nombre d'établissements ayant participé à l'enquête diffère assez peu de celle de tous les SESSAD. Dans les résultats, il faudra noter une légère surreprésentation de ceux de la Loire et du Rhône (métropole et reste du département) et une sous-représentation de l'offre iséroise. La comparaison en capacité autorisée apporte des conclusions similaires.



La majorité des SESSAD n'ayant pas répondu se situe dans le nord de l'Isère et à Valence;

Cette "concentration" de non réponse peut-être préjudiciable dans l'analyse des zones de couverture par type de clientèle.

On note une concentration des sièges dans les communes les plus peuplées. En théorie cette localisation ne devrait engendrer de déséquilibres, puisque les SESSAD se rendent sur les lieux de vie des enfants, en pratique les locaux des SESSAD sont souvent le lieu d'activité.



La comparaison de la répartition des clientèles des SESSAD ayant répondu par rapport à l'offre globale montre une bonne représentativité des résultats de l'enquête.

2.2. Les pratiques

Les organisations internes

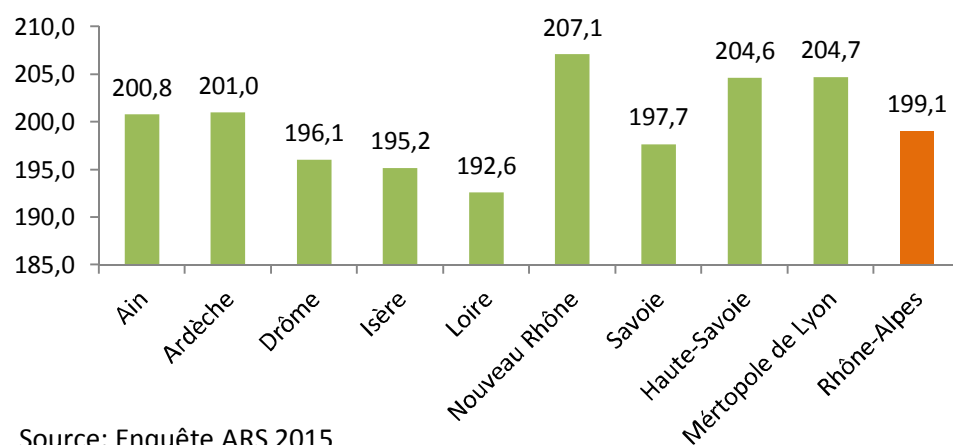
Le nombre de jours d'ouverture

Nota Bene: Les SESSAD fonctionnent selon le rythme scolaire des enfants. Dans la majorité des cas les services sont basés sur le calendrier de l'Education Nationale qui compte 180 jours d'école par an. La plupart des services s'interrompent une semaine en décembre et quatre semaines en août, ce qui correspond à une moyenne d'ouverture de 200 jours dans l'année.

Selon les SESSAD et les départements d'implantation le nombre de jours d'ouverture varie de 140 à 226 jours. En considérant 251 jours ouverts² en 2014, cela fait un taux d'ouverture moyen de 79,3 % pour une amplitude allant de 55 % à 90 %. Au niveau des territoires départementaux, ce taux varie de 76,7 % dans la Loire à 82,5 % dans le «Nouveau» Rhône.

² A titre de repère il faut noter que les établissements scolaires ouvrent 180 jours par an

Nombre moyen de jours ouverts en 2014 des SESSAD par départements de Rhône-Alpes

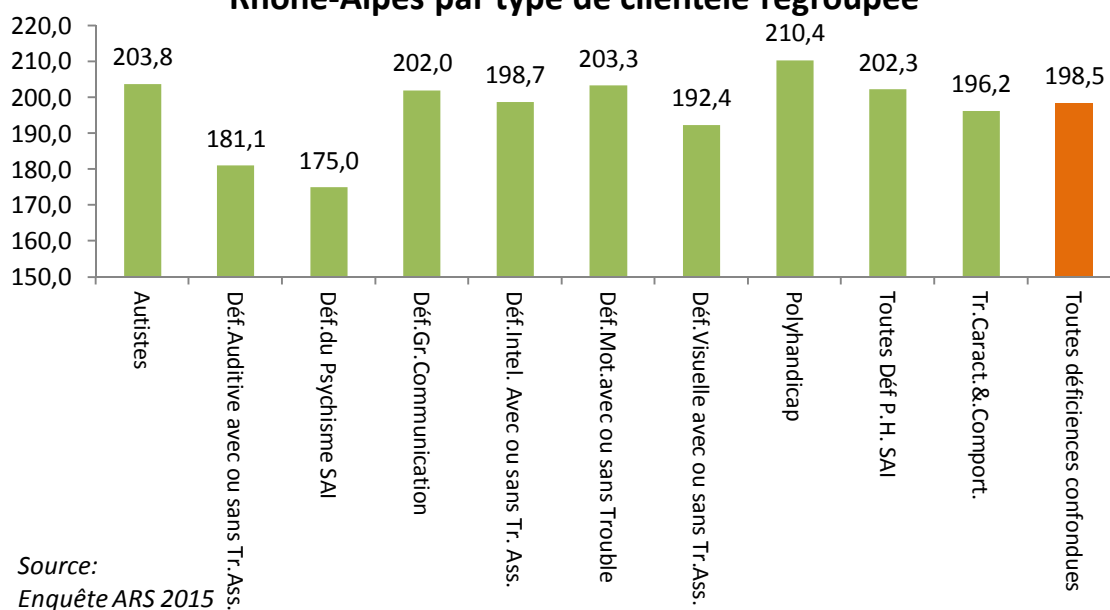


Source: Enquête ARS 2015

	Nb moyen de jours d'ouverture
1-De 0 à 10 places	201,3
2-De 11 à 28 places	200,5
3- De 28 à 45 places	196,7
4-Plus de 45 places	198,0
Toutes capacités confondues	199,1

La capacité des SESSAD n'a pas de réel impact sur le nombre moyen de jours d'ouverture en 2014

Nombre moyen de jours d'ouverture dans les SESSAD de Rhône-Alpes par type de clientèle regroupée



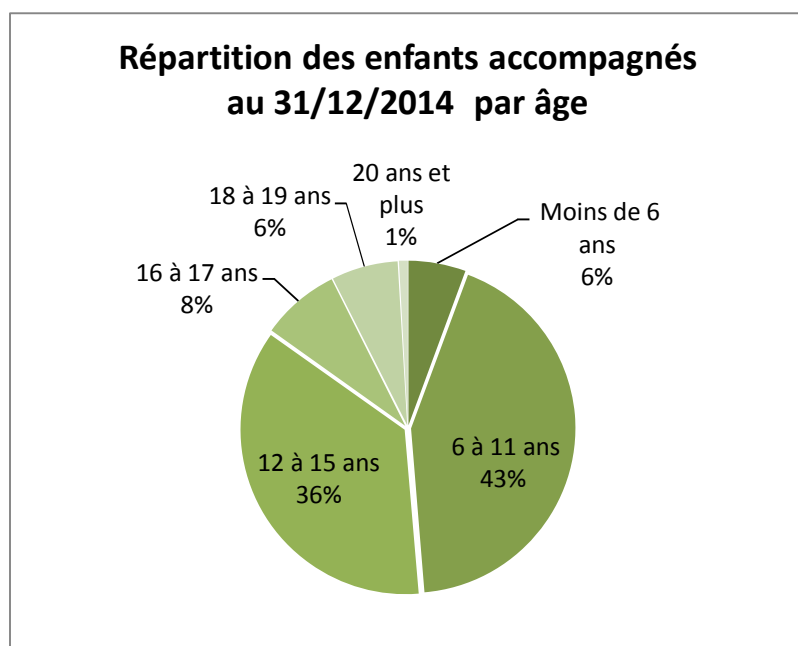
Source:
Enquête ARS 2015

En termes de clientèles ce sont les SESSAD prenant en charge les clientèles «déficiences du psychisme » et « déficiences auditives » qui ont des durées d’ouverture moyenne les plus faibles. A l’opposé ce sont les SESSAD prenant en charge le polyhandicap qui ouvrent annuellement le plus longtemps.

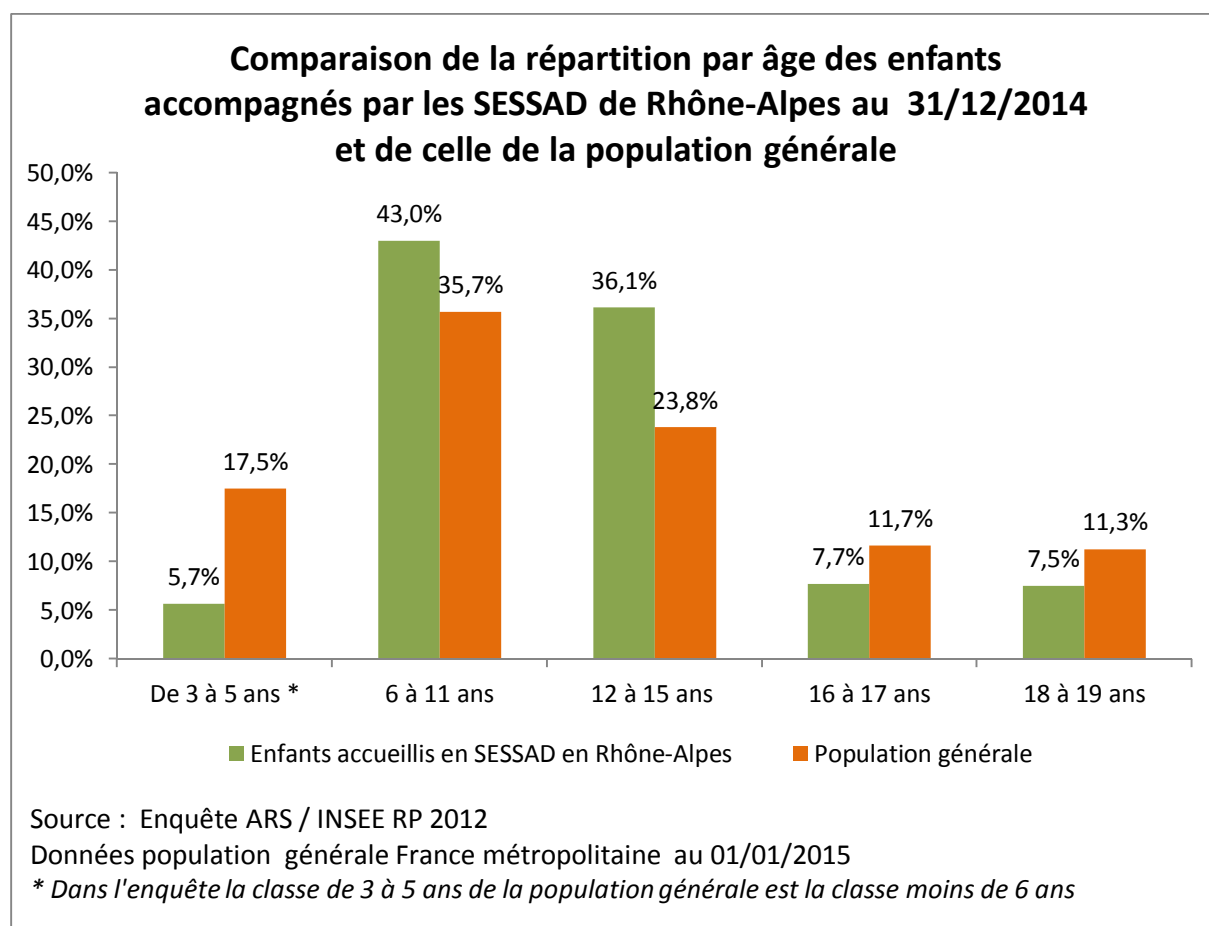
Le nombre d'enfants suivis

	Nombre total d'enfants suivis en 2014	Capacité installée au 31/12/2014	Ratio nb d'enfants suivis en 2014 par place installée	Valeur maxi du ratio nb d'enfants suivis en 2014 par place installée	Valeur mini du ratio nb d'enfants suivis en 2014 par place installée
Ain	651	446	1,5	3,2	1
Ardèche	222	194	1,1	1,3	1
Drôme	431	322	1,3	2,9	1
Isère	1116	912	1,2	2,5	0,76
Loire	653	518	1,3	2,3	0,7
«Nouveau» Rhône	277	218	1,3	1,9	0,5
Savoie	339	292	1,2	1,6	0,4
Haute-Savoie	522	431	1,2	1,5	1
Métropole de Lyon	1066	664	1,6	5,9	1
Rhône-Alpes	5277	3997	1,3	5,9	0,4

Composition par âge



Majoritairement, les SESSAD suivent des enfants dont les âges correspondent à l'enseignement primaire et au collège.

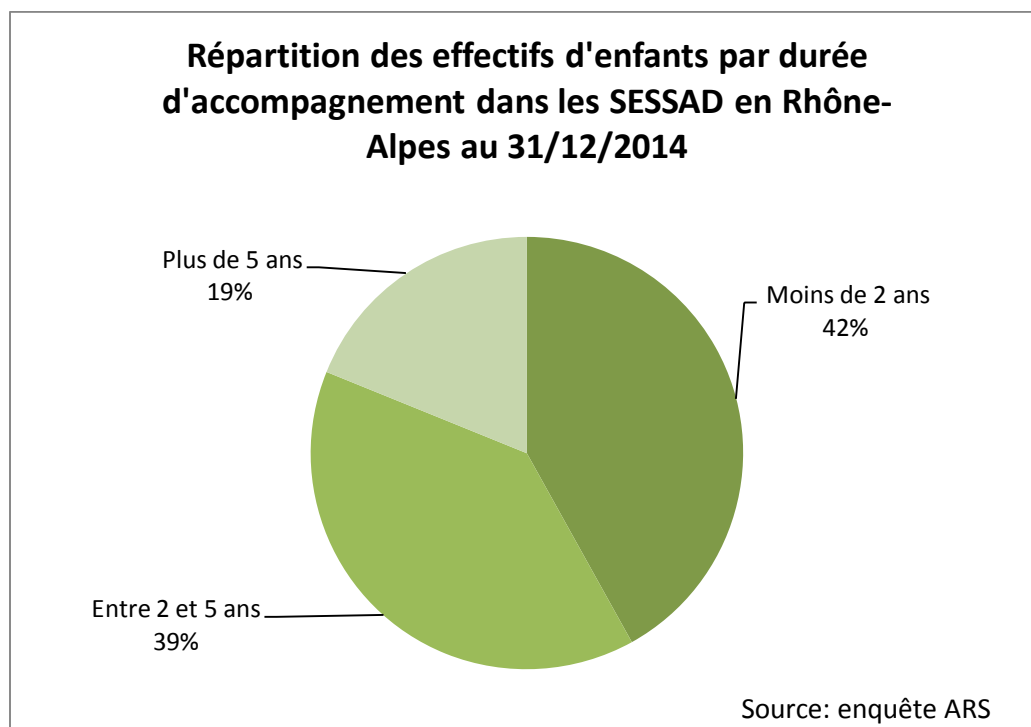


La comparaison de la répartition par âge des enfants accompagnés par les SESSAD de Rhône-Alpes au 31/12/2014 et de celle de la population générale (Moins de 20 ans – France métropolitaine) montre que c'est la classe d'âge des 12 à 15 ans qui est la plus représentée au niveau régional. Les 3 à 5 ans et les 16 ans et plus sont beaucoup plus faiblement présents par rapport à la moyenne.

	Moins de 6 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 à 17 ans	18 à 19 ans	20 ans et plus
Ain	4,1%	51,4%	37,0%	4,9%	2,6%	0,0%
Ardèche	0,5%	56,9%	40,0%	2,1%	0,5%	0,0%
Drôme	1,9%	50,5%	41,8%	3,6%	2,2%	0,0%
Isère	4,3%	41,6%	35,0%	8,1%	10,0%	1,1%
Loire	14,8%	36,3%	33,7%	8,6%	5,6%	1,0%
«Nouveau» Rhône	0,9%	36,1%	48,4%	8,7%	3,2%	2,7%
Savoie	7,3%	43,4%	31,1%	9,4%	7,3%	1,4%
Haute-Savoie	12,2%	43,7%	29,0%	8,6%	5,8%	0,7%
Métropole de Lyon	2,3%	39,5%	37,5%	10,0%	9,7%	1,0%
Rhône-Alpes	5,7%	43,0%	36,1%	7,7%	6,6%	0,9%

Les SESSAD de la Haute-Savoie et de la Loire ont la plus forte proportion d'enfants en bas âge (moins de 6 ans). L'Ardèche et la Drôme ont les services où les effectifs des enfants sont le plus concentrés entre 6 et 16 ans. L'Isère et la métropole de Lyon ont la clientèle la plus âgée.

Durée d'accompagnement



Au niveau régional, la durée de l'accompagnement des enfants la plus fréquente est moins de 2 ans. L'accompagnement le plus long (plus de 5 ans) ne représente qu'un cas sur cinq.

	Moins de 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Ain	44,1%	44,1%	11,8%
Ardèche	34,9%	42,6%	22,6%
Drôme	44,0%	42,6%	13,4%
Isère	45,6%	42,5%	11,9%
Loire	35,4%	43,1%	21,5%
«Nouveau» Rhône	47,9%	44,7%	7,3%
Savoie	32,2%	27,6%	40,2%
Haute-Savoie	37,0%	35,9%	27,1%
Métropole de Lyon	45,7%	32,7%	21,6%
Rhône-Alpes	41,9%	39,2%	18,9%

Selon les lieux, les SESSAD n'ont pas la même pratique en termes de durée moyenne d'accompagnement. Globalement, il faut noter un certain équilibre entre les deux catégories de durée moyenne « moins de 2 ans » et « Entre 2 et 5 ans ». C'est en Savoie que la part des

accompagnements les plus long est la plus importante. C'est dans le Rhône, l'Isère et la métropole lyonnaise que l'on rencontre le d'accompagnement de moins de 2 ans.

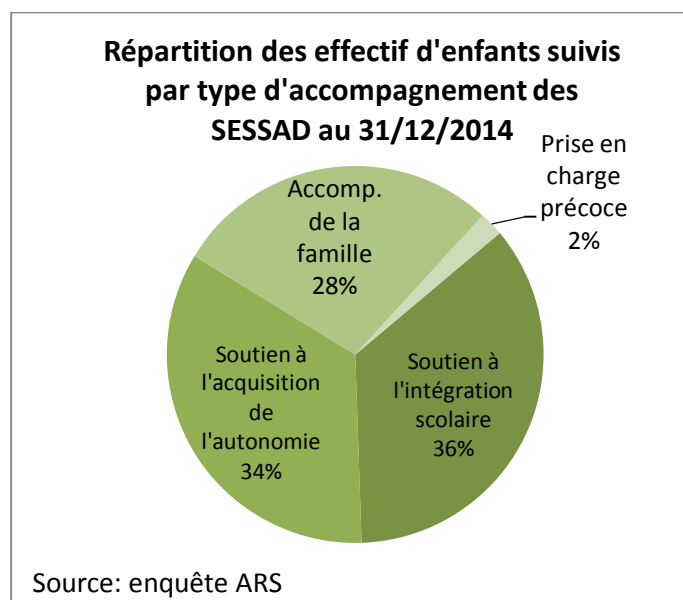
Durée d'accompagnement par type de clientèle de niveau 1	Moins de 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Autisme & TED	38,8%	42,3%	19,0%
Déf Auditive avec ou sans Tr.Ass.	30,0%	30,1%	39,9%
Déf. du Psychisme SAI	25,0%	58,3%	16,7%
Déf.Gr.Communication	37,6%	51,3%	11,1%
Déf.Intel. Avec ou sans Tr. Ass.	45,4%	42,5%	12,1%
Déf.Mot.avec ou sans Trouble	29,6%	36,0%	34,5%
Déf.Visuelle avec ou sans Tr.Ass.	29,9%	33,8%	36,3%
Polyhandicap	28,6%	25,9%	45,5%
Toutes Déf P.H. SAI	42,7%	51,0%	6,3%
Tr.Caract.&.Comport.	51,8%	37,6%	10,6%
Toutes déficiences confondues³	41,0%	38,9%	20,1%

Proportionnellement, les accompagnements de déficiences sensorielles (visuelle et auditive) et motrices (avec le polyhandicap) ont les durées les plus longues (plus de 5 ans). A l'inverse, les troubles du comportement enregistrent près de 52 % d'enfants accompagnés de moins de 2 ans.

Les modes d'accompagnements

Nota Bene: Les 3 missions propres à un SESSAD sont les suivantes :

- 1) Accompagnement en matière de soutien à l'intégration scolaire
- 2) Accompagnement en matière de soutien à l'acquisition de l'autonomie
- 3) Accompagnement en matière de prise en charge précoce pour les enfants de moins de 6 ans



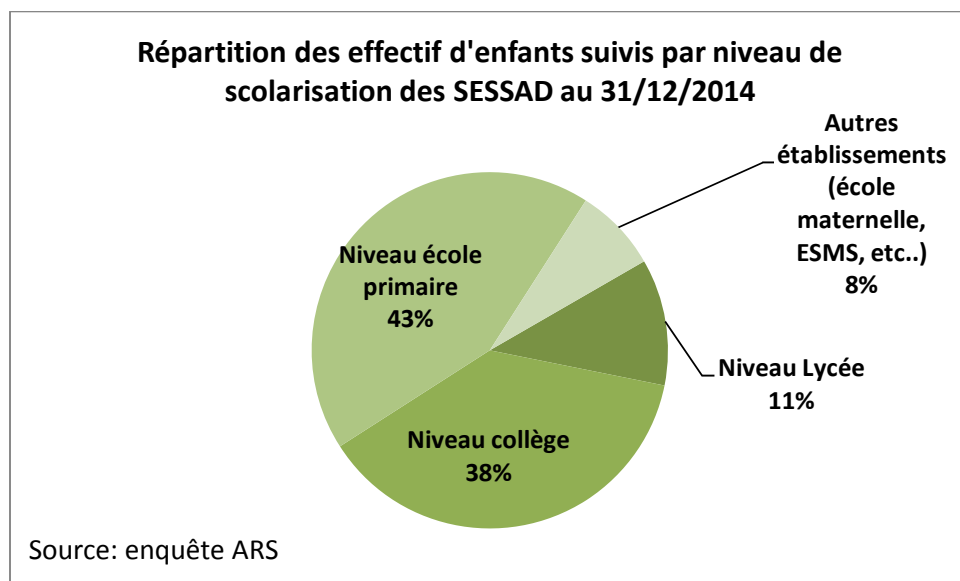
³ Dans le cadre de l'analyse par clientèle, dans le cas des SESSAD avec des agréments polyclientèle la même répartition des effectifs est attribuée à toutes les déficiences puisque l'enquête ne traite pas des données individuelles mais des données à l'établissement

	Effectif d'enfants suivis en 2014 ⁴
Soutien à l'intégration scolaire	4 376
Soutien à l'acquisition de l'autonomie	4 220
Accompagnement de la famille	3 462
Prise en charge précoce	253

Le soutien à l'intégration scolaire

Nota Bene:

Une des missions du SESSAD est le soutien à l'intégration scolaire de l'enfant. Dans ses recommandations relatives aux SESSAD, l'ANESM précise que "la scolarisation renvoie aux apprentissages et à l'accès au socle commun de connaissances, ainsi qu'à l'intégration à la communauté scolaire, puis à la communauté professionnelle".

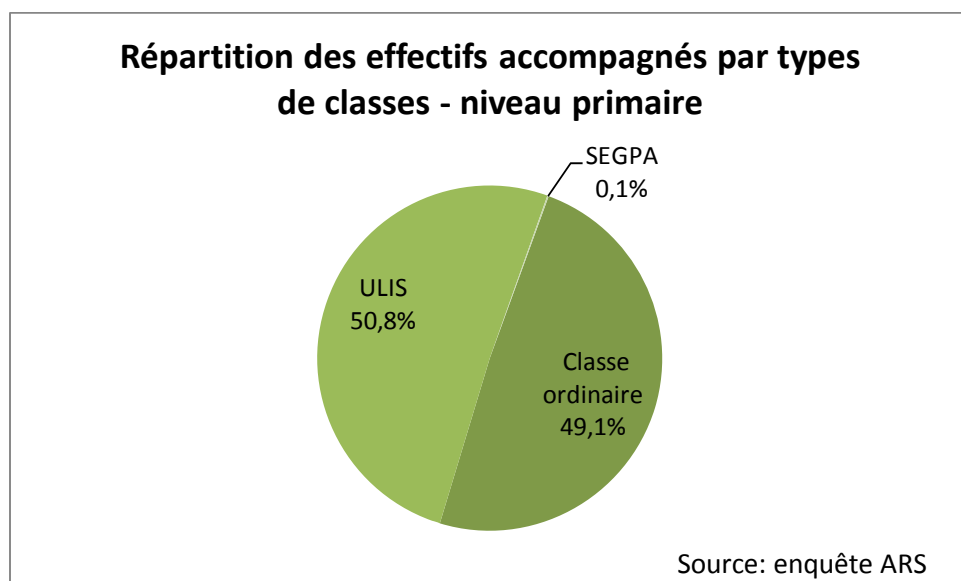


⁴ Un même enfant peut être comptabilisé plusieurs fois s'il bénéficie d'accompagnements de type différent par le SESSAD

Soutien à l'intégration scolaire				
	Niveau école primaire	Niveau collège	Niveau Lycée	Autres établissements (école maternelle, ESMS, etc..)
Ain	252	209	31	27
Ardèche	111	85	5	2
Drôme	172	162	31	25
Isère	407	342	83	67
Loire	213	169	78	78
«Nouveau» Rhône	87	110	14	4
Savoie	129	73	55	15
Haute-Savoie	180	134	43	69
Métropole de Lyon	340	366	164	44
Rhône-Alpes	1 891	1 650	504	331

Niveau primaire

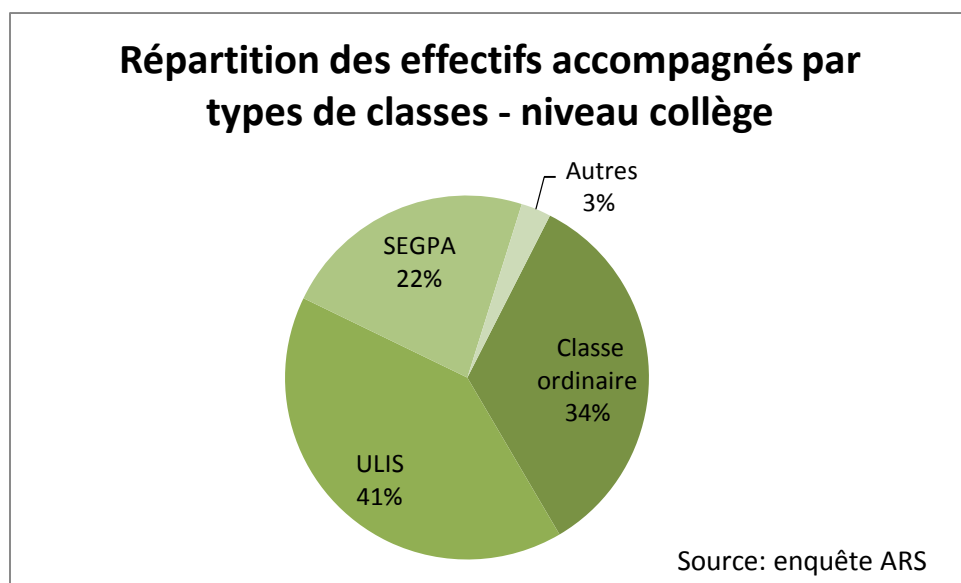
Au niveau des âges de primaire la répartition des effectifs se fait en deux parts équitables entre l'accompagnement en classe ordinaire et en ULIS.



Répartition des effectifs accompagnés par types de classes - niveau primaire	Classe ordinaire	ULIS	SEGPA
Ain	52,0%	48,0%	0,0%
Ardèche	49,5%	50,5%	0,0%
Drôme	41,3%	58,7%	0,0%
Isère	41,0%	59,0%	0,0%
Loire	47,9%	51,6%	0,5%
«Nouveau» Rhône	44,8%	55,2%	0,0%
Savoie	61,2%	38,0%	0,8%
Haute-Savoie	51,1%	48,9%	0,0%
Métropole de Lyon	56,8%	43,2%	0,0%
Rhône-Alpes	49,1%	50,8%	0,1%

Au niveau départemental, les proportions varient légèrement, seuls l'Isère et la Savoie se distinguent. La première a le plus fort taux d'accompagnement en ULIS (59 %), à l'opposé la Savoie le plus faible (38 %).

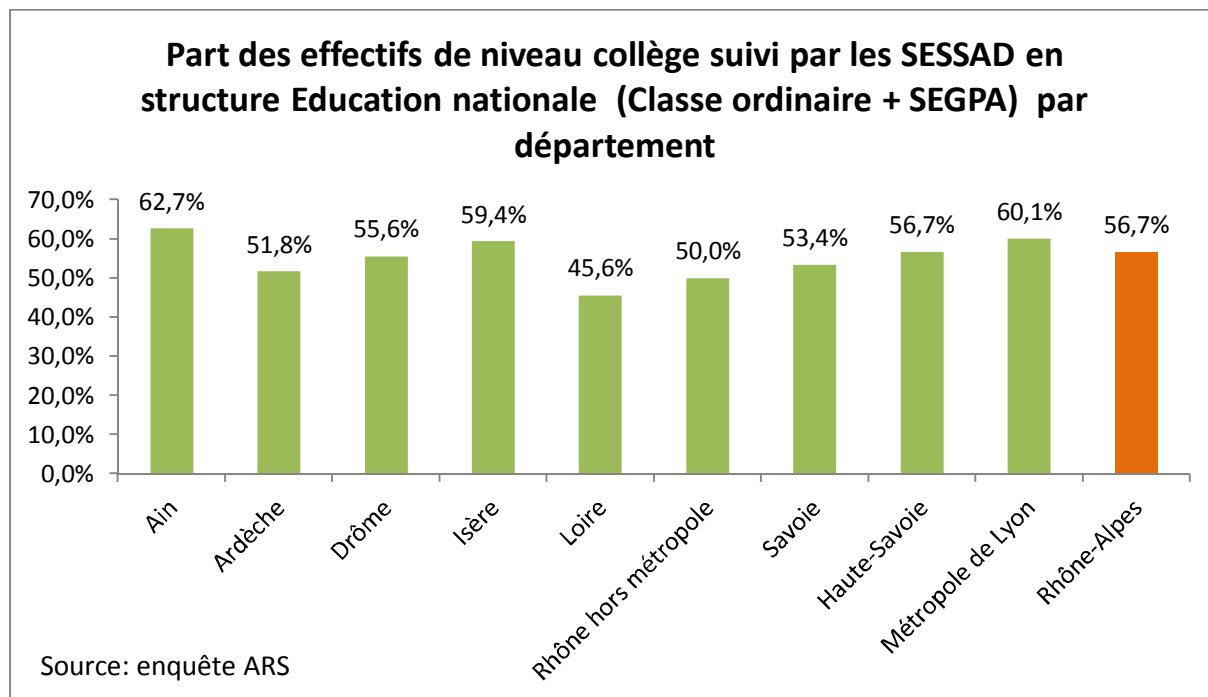
Niveau collège



Contrairement au niveau lycée pour le niveau collège c'est l'accompagnement en lien avec les ULIS qui est majoritaire. A noter néanmoins que si on regroupe les classes Education Nationale (SEGPA et Classe ordinaire), l'accompagnement compte pour plus de la moitié des enfants (55 %).

Répartition des effectifs accompagnés par types de classes - niveau collège	Classe ordinaire	ULIS	SEGPA	Autres
Ain	50,2%	34,4%	12,4%	2,9%
Ardèche	31,8%	45,9%	20,0%	2,4%
Drôme	32,1%	40,1%	23,5%	4,3%
Isère	29,8%	38,0%	29,5%	2,6%
Loire	25,4%	53,3%	20,1%	1,2%
«Nouveau» Rhône	23,6%	46,4%	26,4%	3,6%
Savoie	38,4%	42,5%	15,1%	4,1%
Haute-Savoie	35,1%	41,0%	21,6%	2,2%
Métropole de Lyon	35,8%	37,7%	24,3%	2,2%
Rhône-Alpes	34,0%	40,7%	22,7%	2,7%

Pour le niveau collège, la part d'accompagnement en ULIS par les SESSAD est plus homogène que pour le niveau lycée; elle est aussi plus forte. L'Ain montre la plus forte représentation de l'accompagnement en classe ordinaire. L'Isère, l'Ain et la métropole lyonnaise ont le taux d'accompagnement en ULIS le plus faible.

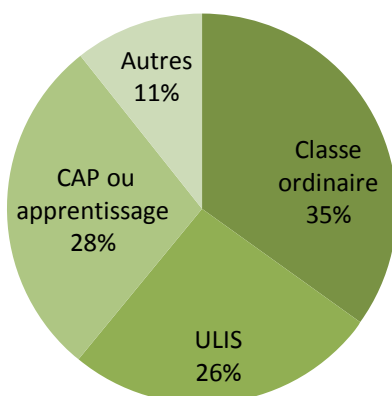


La Loire, l'Ardèche et le «Nouveau» Rhône sont les trois départements où l'accompagnement par les SESSAD dans les classes ordinaires ou SEGPA est le plus faible, en dessous de la moyenne régionale. A l'opposé l'Ain, la métropole lyonnaise et l'Isère ont le taux le plus important avec près de 6 enfants sur 10.

Niveau lycée

Au niveau lycée, plus de 35 % des accompagnements se font en classe ordinaire, 28 % en enseignement professionnel et 26 % en ULIS.

Répartition des effectifs accompagnés par types de classes - niveau lycée



Source: enquête ARS

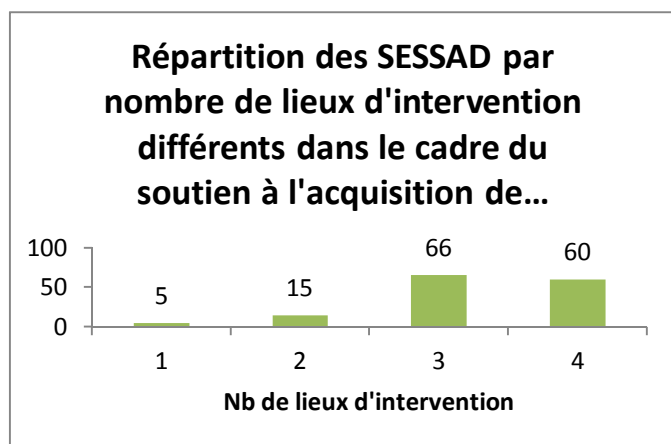
Répartition des effectifs accompagnés par types de classes - niveau lycée	Classe ordinaire	ULIS	CAP ou apprentissage	Autres
Ain	54,8%	12,9%	32,3%	0,0%
Ardèche	40,0%	20,0%	20,0%	20,0%
Drôme	25,8%	38,7%	22,6%	12,9%
Isère	39,8%	8,4%	34,9%	16,9%
Loire	20,5%	41,0%	26,9%	11,5%
«Nouveau» Rhône	35,7%	42,9%	14,3%	7,1%
Savoie	36,4%	0,0%	34,5%	29,1%
Haute-Savoie	46,5%	18,6%	34,9%	0,0%
Métropole de Lyon	33,5%	37,2%	23,8%	5,5%
Rhône-Alpes	34,9%	26,0%	28,4%	10,7%

La part de suivi en classe ordinaire varie selon les départements. Dans la Loire le taux dépasse à peine 20 % alors qu'il atteint près de 55 % dans l'Ain. Ces taux seraient à mettre en lien avec l'offre en ULIS notamment pour expliquer l'absence d'accompagnement en ULIS en Savoie. Ces résultats peuvent être nuancés par le fait que certains services travaillent avec des enfants de moins de 16 ans.

Nota Bene:

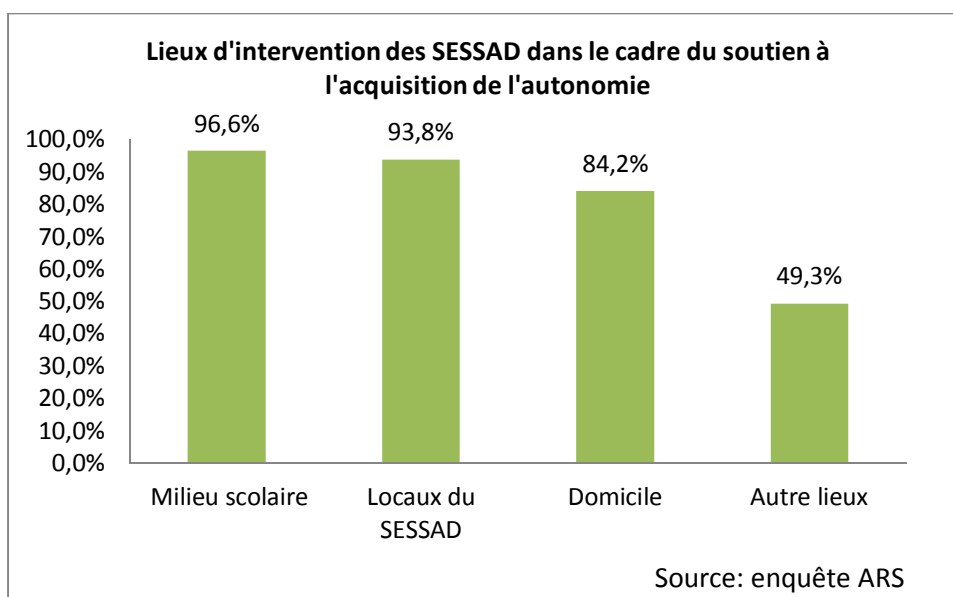
Si le soutien à la scolarisation de l'enfant est une des missions principales du SESSAD, cela n'est pas leur seul rôle. L'accompagnement à la scolarisation est étroitement lié à la deuxième mission des SESSAD, à savoir l'accompagnement en matière de soutien à l'acquisition de l'autonomie. Ainsi, en Rhône-Alpes, 98,6 % des SESSAD accompagnent les enfants sur les deux plans : soutien à l'intégration scolaire et soutien à l'acquisition de l'autonomie.

Il était demandé aux SESSAD de mentionner les lieux utilisés dans le cadre de l'accompagnement en matière de soutien à l'acquisition de l'autonomie. Quatre réponses étaient possibles : à domicile, dans les locaux du SESSAD, en milieu scolaire ou autres.



Nb lieux d'intervention	Nb de SESSAD	%
1	5	3,4%
2	15	10,3%
3	66	45,2%
4	60	41,1%

Plus de 8 SESSAD sur 10 interviennent dans au moins trois lieux différents dans le cadre du soutien de l'acquisition à l'autonomie.



La quasi-totalité des SESSAD répondants interviennent en milieu scolaire les 3 exceptions sont soit un SESSAD Pro ou un SESSAD qui propose de l'accompagnement précoce notamment dans des crèches.

Les autres lieux les plus fréquemment cités par les services sont d'une part les lieux périscolaires (centres de loisirs, clubs sportifs...) et les lieux d'apprentissage professionnels.

L'accompagnement des familles

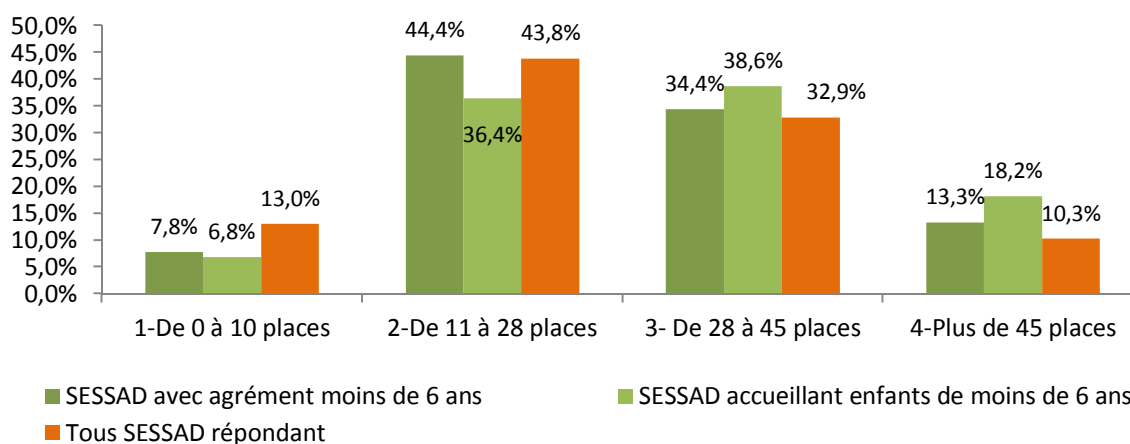
L'accompagnement de la famille correspond à différents éléments : accompagnement dans les démarches administratives et sociales, transmission de techniques et méthodes d'accompagnement de l'enfant, soutien psychologique, aide pour la suite des soins, etc. En Rhône-Alpes, 146 SESSAD accompagnent des familles en soutien à l'acquisition de l'autonomie de l'enfant. La majorité des SESSAD (116) intervient dans plusieurs lieux à la fois lorsqu'ils accompagnent les familles en matière de soutien à l'acquisition de l'autonomie de l'enfant. 88 % des SESSAD déclarent accueillir les familles dans leurs locaux. Ceux-ci sont utilisés pour les rendez-vous administratifs avec la direction ou l'assistante sociale ainsi que les consultations médicales et entretiens avec le psychologue. Les locaux du SESSAD constituent un espace neutre et confidentiel particulièrement adapté aux entretiens et consultations et plus appropriés que les locaux scolaires ou le domicile familial. Cela explique leur utilisation majeure. 80 % des SESSAD affirment aussi se déplacer au domicile de l'enfant lorsqu'il s'agit d'accompagner la famille. De fait, le domicile est le premier lieu de croissance de l'enfant et de développement des repères physiques, psychiques, cognitifs et affectifs. C'est aussi le premier lieu d'interactions parent-enfant. C'est pourquoi les SESSAD interviennent de façon récurrente à domicile. Cela permet de soutenir le développement de l'enfant dans son environnement quotidien en y associant les parents mais aussi de transmettre un savoir-faire aux parents et aider à l'aménagement de l'organisation familiale.

La prise en charge des enfants de moins de 6 ans

90 SESSAD ayant répondu ont l'autorisation d'accueillir des enfants de moins de 6 ans soit 61 % des répondants. Au 31/12/2014, seulement 44 d'entre eux accueillaient effectivement des enfants de moins de 6 ans soit un peu moins de la moitié des services autorisés et seulement 1 SESSAD sur 3 des répondants.

Taille	Nb SESSAD accueillant des enfants de moins 6 ans en 2014	Nb de SESSAD avec un agrément pour les moins de 6 ans	Part des SESSAD accueillant des enfants de moins de 6 ans
1-De 0 à 10 places	3	7	42,9%
2-De 11 à 28 places	16	40	40,0%
3- De 28 à 45 places	17	31	54,8%
4-Plus de 45 places	8	12	66,7%
Toutes capacités confondues	44	90	48,9%

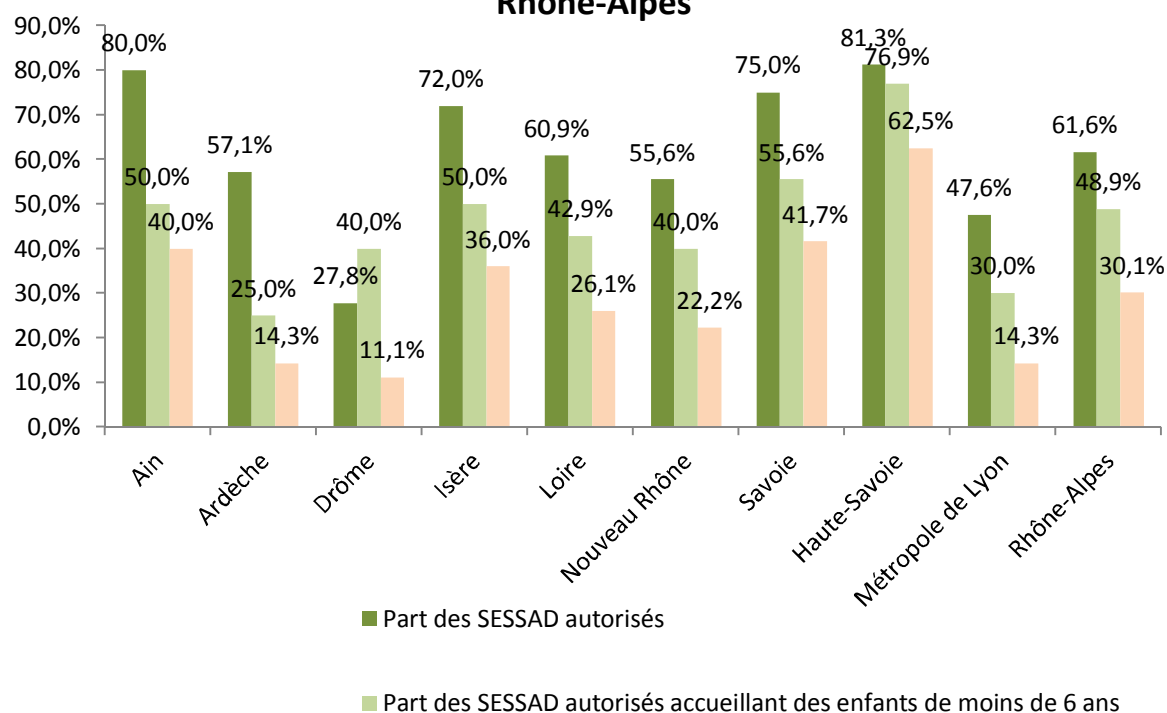
Comparaison de la répartition des SESSAD en % accueillant ou non des enfants de moins de 6 ans selon leur capacité



Source: enquête ARS

La répartition des agréments pour un accompagnement précoce montre une légère surreprésentation des SESSAD de plus de 45 places et une sous-représentation des « petits » SESSAD. En termes d'accueil des moins de 6 ans effectifs ce sont les deux catégories de plus fortes capacités qui sont les plus représentées.

Part de la prise en charge précoce dans les SESSAD de Rhône-Alpes

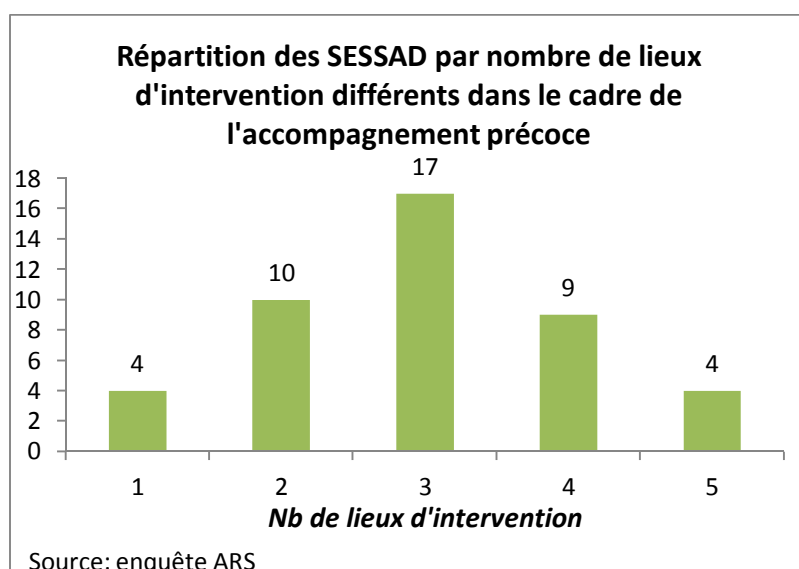


Source: enquête ARS

La prise en charge des enfants de moins de 6 ans par les SESSAD varie selon les départements. A l'échelle régionale, seuls 61 % des services sont autorisés à accueillir ce type de public. Cette valeur tombe à près de 28 % dans la Drôme. Le nouveau Rhône et la métropole et l'Ardèche présentent aussi des taux faibles.

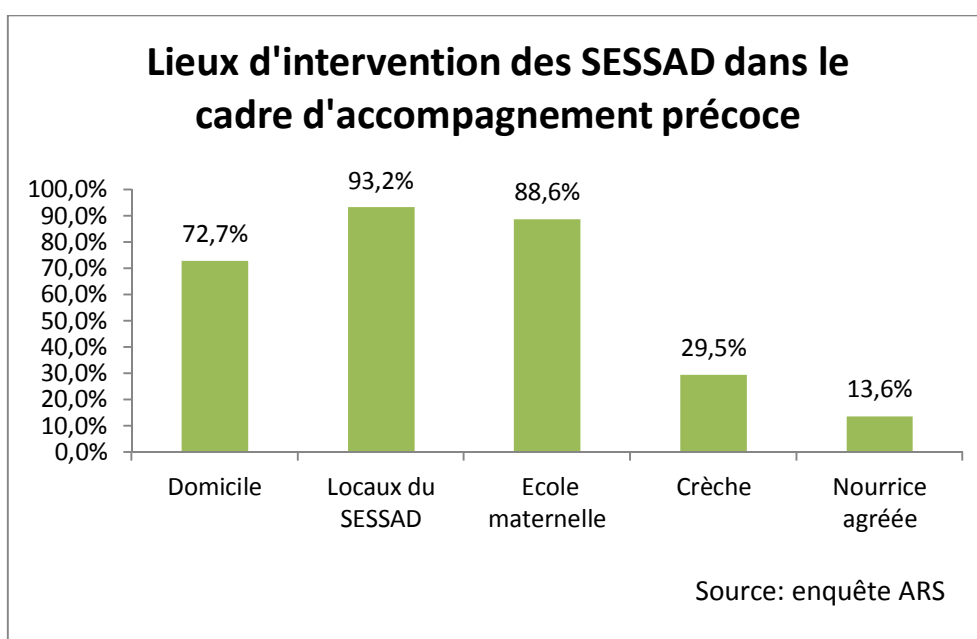
Il est à noter que lorsque les SESSAD sont autorisés à accueillir des enfants de moins de 6 ans, beaucoup ne le font pas, environ 1 sur 2 seulement en Rhône-Alpes mais 1 sur 4 seulement en Ardèche.

Au final, 1 service sur 3 seulement accueille en région des jeunes enfants. En Ardèche, Drôme et dans la métropole de Lyon, le taux est inférieur à 15 %. A contrario en Haute-Savoie, plus de 6 services sur 10 assurent ce type d'accompagnement.



Nb lieux d'intervention	Nb de SESSAD	%
1	4	9,1%
2	10	22,7%
3	17	38,6%
4	9	20,5%
5	4	9,1%

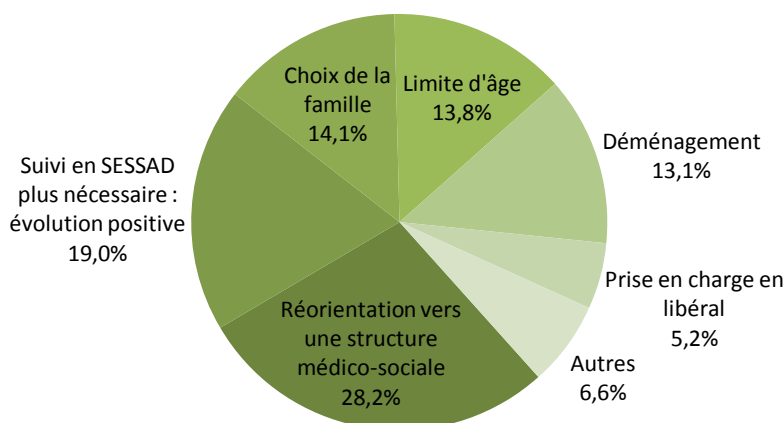
Globalement on constate une réelle diversification des lieux d'intervention dans le cadre de l'accompagnement précoce, seuls 10 % des services n'interviennent que dans un seul type de lieu.



Les lieux d'intervention auprès des enfants les plus jeunes se partagent principalement entre les locaux du SESSAD, l'école maternelle et le domicile des parents.

Les motifs de sorties

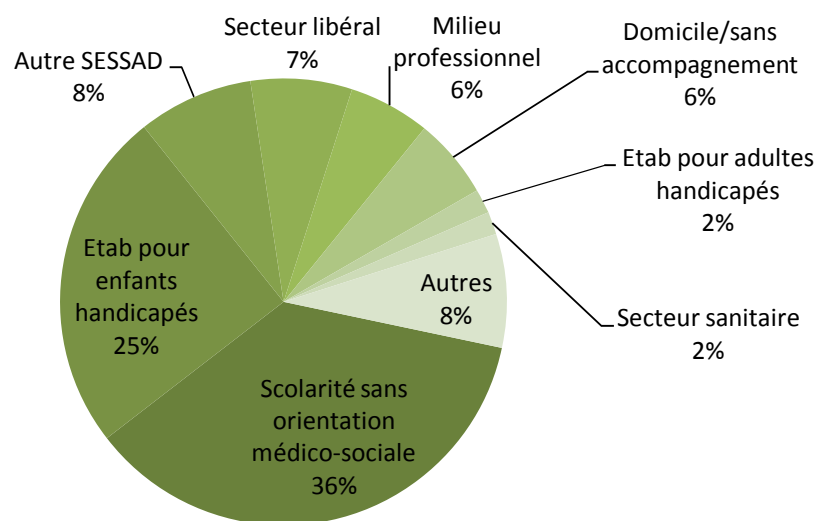
Les motifs de sortie du SESSAD en 2014



En Rhône-Alpes, dans près d'1 cas sur 5 le motif de sortie est une évolution positive mais il tombe à 5 % si on considère les SESSAD de petite taille. De même la réorientation vers une structure médicosociale est plus élevée (38,5 %) que la moyenne régionale

Motifs de sortie du SESSAD	1-De 0 à 10 places	2-De 11 à 28 places	3- De 28 à 45 places	4-Plus de 45 places	Ensemble
Réorientation vers une structure médico-sociale	38,5%	30,3%	24,1%	25,9%	28,2%
Le suivi en SESSAD a cessé d'être nécessaire : évolution positive	5,1%	20,0%	22,8%	14,8%	19,0%
Choix de la famille	12,8%	13,7%	15,2%	13,0%	14,1%
Limite d'âge	30,8%	13,7%	8,9%	16,7%	13,8%
Déménagement	0,0%	13,1%	14,6%	18,5%	13,1%
Prise en charge en libéral	0,0%	4,0%	7,6%	5,6%	5,2%
Autres	12,8%	5,1%	7,0%	5,6%	6,6%

Orientation à la sortie du SESSAD



Orientation à la sortie du SESSAD	1-De 0 à 10 places	2-De 11 à 28 places	3- De 28 à 45 places	4-Plus de 45 places	Ensemble
Scolarité sans orientation médico-sociale	22,8%	42,4%	33,3%	34,8%	36,2%
Etab pour enfants handicapés	42,1%	24,5%	21,6%	28,7%	24,7%
Autre SESSAD	10,5%	6,6%	6,8%	16,3%	8,4%
Secteur libéral	0,0%	1,5%	14,4%	2,2%	7,3%
Milieu professionnel	12,3%	6,3%	5,1%	5,1%	5,9%
Domicile/sans accompagnement	8,8%	5,6%	6,6%	3,4%	5,9%
Etab pour adultes handicapés	1,8%	2,5%	0,8%	2,8%	1,7%
Secteur sanitaire	0,0%	1,0%	2,7%	0,6%	1,7%
Autres	1,8%	9,6%	8,6%	6,2%	8,2%

La taille du SESSAD semble influencer l'orientation à la sortie, plus le SESSAD est petit, plus l'orientation vers un établissement pour enfant est forte (42 % des motifs de sortie pour les SESSAD de 0 à 10 places) de plus la sortie sans accompagnement est la plus forte que la moyenne (8,8 % contre 5,9 %). A contrario une sortie pour une scolarité sans orientation médico-sociale est la plus faible dans cette même catégorie de taille (22,8 % contre 36,2 % en moyenne). La faible capacité n'est pas la seule explication à ces résultats puisque il faut tenir compte de la clientèle accompagnée. En effet, souvent les SESSAD spécialisés dans l'accompagnement du polyhandicap sont de faible taille et le devenir de ces enfants est moindre en milieu ordinaire. Néanmoins ce critère taille doit être pris en compte.

Valeurs	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône-Alpes
Scolarité sans orientation médico-sociale	55,0%	25,0%	20,5%	30,0%	31,3%	36,2%
Etab pour enfants handicapés	9,2%	43,2%	45,5%	22,9%	22,3%	24,7%
Autre SESSAD	6,3%	6,8%	3,4%	22,4%	13,4%	8,4%
Secteur libéral	14,3%	4,5%	15,9%	1,4%	8,9%	7,3%
Milieu professionnel	3,8%	0,0%	6,8%	5,2%	10,7%	5,9%
Domicile/sans accompagnement	2,1%	11,4%	4,5%	7,1%	7,1%	5,9%
Etab pour adultes handicapés	1,3%	0,0%	0,0%	5,7%	1,8%	1,7%
Secteur sanitaire	2,5%	2,3%	0,0%	0,5%	0,0%	1,7%
Autres	5,5%	6,8%	3,4%	4,8%	4,5%	8,2%

Valeurs	Rhône hors métropole	Savoie	Haute-Savoie	Métropole de Lyon	Rhône-Alpes
Scolarité sans orientation médico-sociale	52,5%	34,8%	19,8%	36,3%	36,2%
Etab pour enfants handicapés	26,2%	19,1%	43,6%	25,9%	24,7%
Autre SESSAD	1,6%	1,1%	8,9%	1,0%	8,4%
Secteur libéral	0,0%	0,0%	4,0%	8,5%	7,3%
Milieu professionnel	3,3%	7,9%	7,9%	6,0%	5,9%
Domicile/sans accompagnement	9,8%	3,4%	7,9%	6,5%	5,9%
Etab pour adultes handicapés	0,0%	0,0%	0,0%	1,5%	1,7%
Secteur sanitaire	0,0%	2,2%	3,0%	3,0%	1,7%
Autres	6,6%	31,5%	5,0%	11,4%	8,2%

2.3. Les personnels des SESSAD

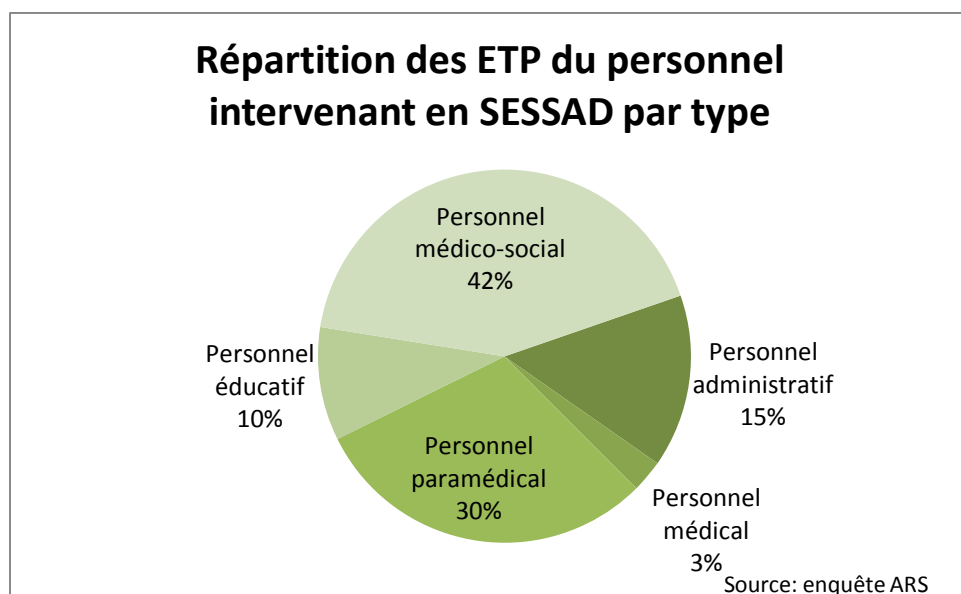
Répartition des personnels

Les SESSAD de la région Rhône-Alpes employaient en 2014 près de 964 ETP qui se répartissent entre les différents corps de personnels.

Somme des ETP						
	Personnel administratif	Personnel médical	Personnel paramédical	Personnel éducatif	Personnel médico-social	Tous types de personnels SESSAD
Ain	11,05	1,74	28,36	13,83	34,73	89,71
Ardèche	8,1	4,5	16,4	0,0	20,8	49,73

Drôme	11,6	3,1	28,2	6,0	31,0	79,75
Isère	22,0	2,7	67,3	13,0	87,4	192,42
Loire	29,0	3,2	40,2	8,7	46,4	127,44
«Nouveau» Rhône	9,7	1,0	8,2	3,1	21,8	43,81
Savoie	9,6	2,3	18,8	15,4	34,8	80,72
Haute-Savoie	20,3	1,9	31,8	15,7	57,1	126,78
Métropole de Lyon	23,3	6,5	51,6	18,9	73,0	173,29
Rhône-Alpes	144,4	26,9	290,9	94,5	406,9	963,63

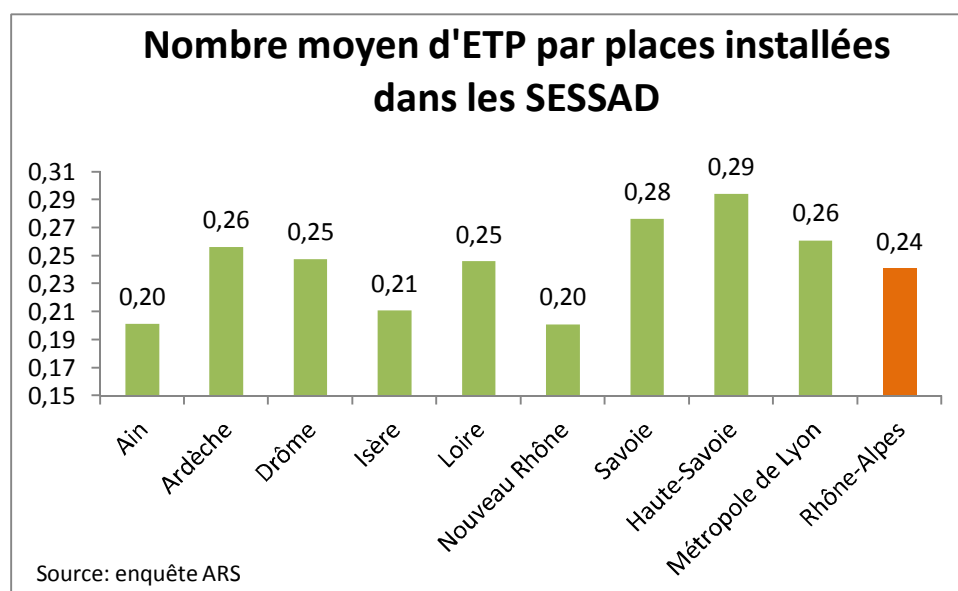
La catégorie "personnels médico-social" est la plus représentée, suivi par le secteur paramédical. De par la nature même de la structure, le personnel médical n'est que très faiblement présent dans ce type de structures en tant que personnels salariés. Les difficultés de recrutement sont une des causes de cette moindre présence.



Capacité des SESSAD	Nb de SESSAD	ETP de personnel administratif	ETP de personnel médical	ETP de personnel paramédical	ETP de personnel éducatif	ETP de personnel médico-social
1-De 0 à 10 places	19	14,2%	3,4%	21,5%	6,1%	54,8%
2-De 11 à 28 places	64	15,8%	3,7%	27,1%	2,6%	50,9%
3- De 28 à 45 places	48	16,8%	2,7%	33,6%	12,5%	34,4%
4-Plus de 45 places	15	9,7%	1,6%	28,8%	15,5%	44,4%
Ensemble	146	15,0%	2,8%	30,2%	9,8%	42,2%

Nombre d'ETP moyen						
Taille du SESSAD	Personnel administratif	Personnel médical	Personnel paramédical	Personnel éducatif	Personnel médico-social	Tous types de personnels SESSAD
1-De 0 à 10 places	0,25	0,06	0,38	0,11	0,97	1,77
2-De 11 à 28 places	0,74	0,17	1,26	0,12	2,37	4,66
3- De 28 à 45 places	1,53	0,24	3,06	1,14	3,14	9,12
4-Plus de 45 places	1,26	0,20	3,73	2,01	5,75	12,94
Ensemble	0,99	0,18	1,99	0,65	2,79	6,60

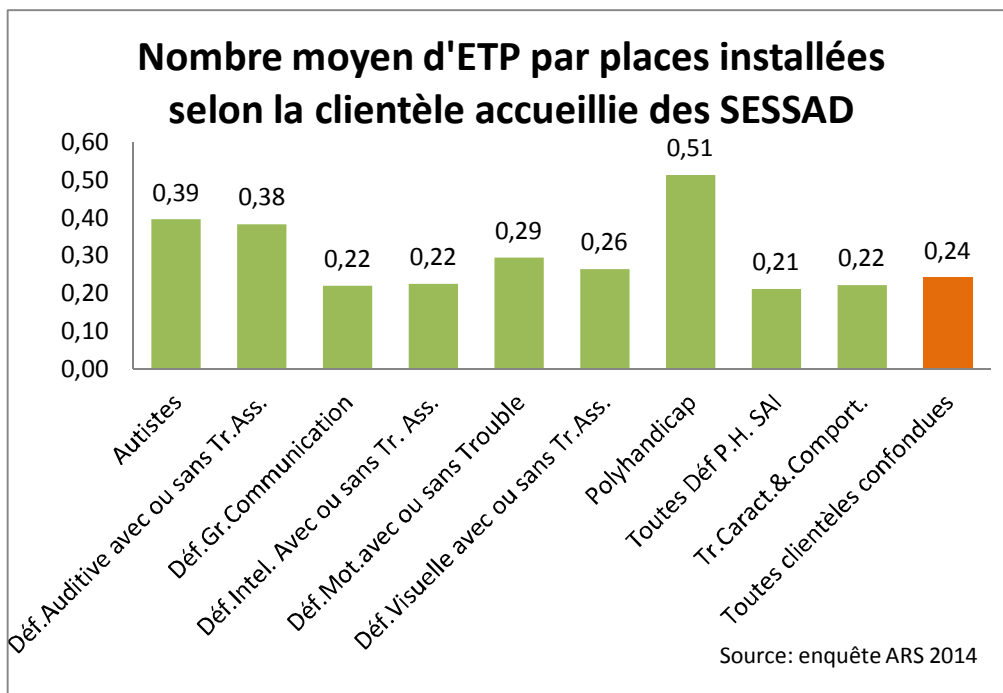
Nombre d'ETP par places installées



Le nombre d'ETP par places installées varie de 0,2 à 0,29 selon la localisation des SESSAD. C'est en Savoie et Haute-Savoie que le ratio est le plus fort. A titre de repère l'ANESM évoque au plan national un ratio de 0.27. Dans l'Ain, l'Isère et le Nouveau Rhône les ratios sont les plus faibles avec seulement 0.2 et 0.21.

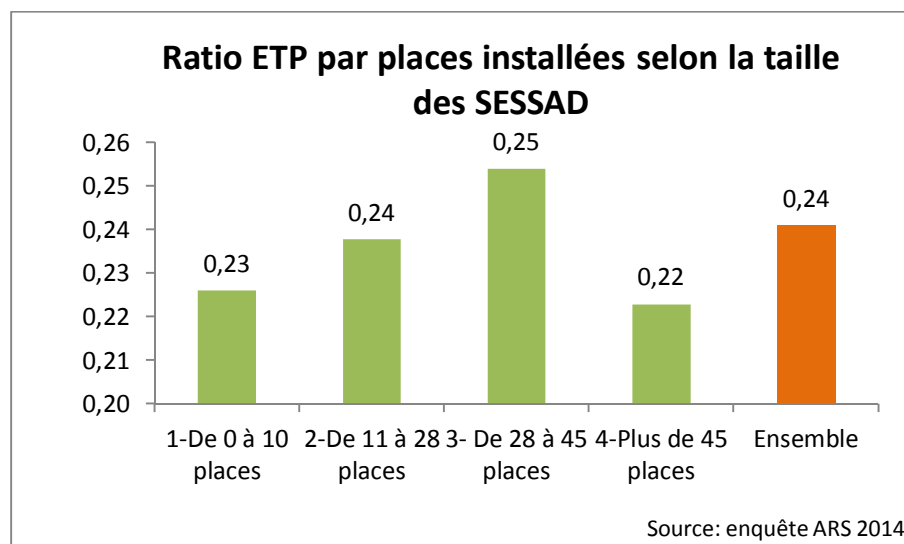
A partir des informations fournies, il est possible d'estimer le nombre moyen d'ETP par places installées selon la clientèle⁵.

⁵ Méthode de calcul : le nombre moyen d'ETP par places selon les clientèles a été estimé car il n'a été pas possible d'affecter précisément le nombre d'ETP à chaque type de clientèle. En cas d'agrément pluri-clientèle le nombre d'ETP a été partagé à part égale. (Exemple : si on dénombre 6 ETP pour un SESSAD ayant un agrément pour deux types de clientèle 3 ETP ont été affectés à chaque clientèle sans prendre en compte le nombre de places).



C'est pour l'accueil du polyhandicap que le ratio est le plus élevé, suivi par l'autisme et l'accompagnement de la déficience auditive. Ces accompagnements spécifiques nécessitent plus de professionnels.

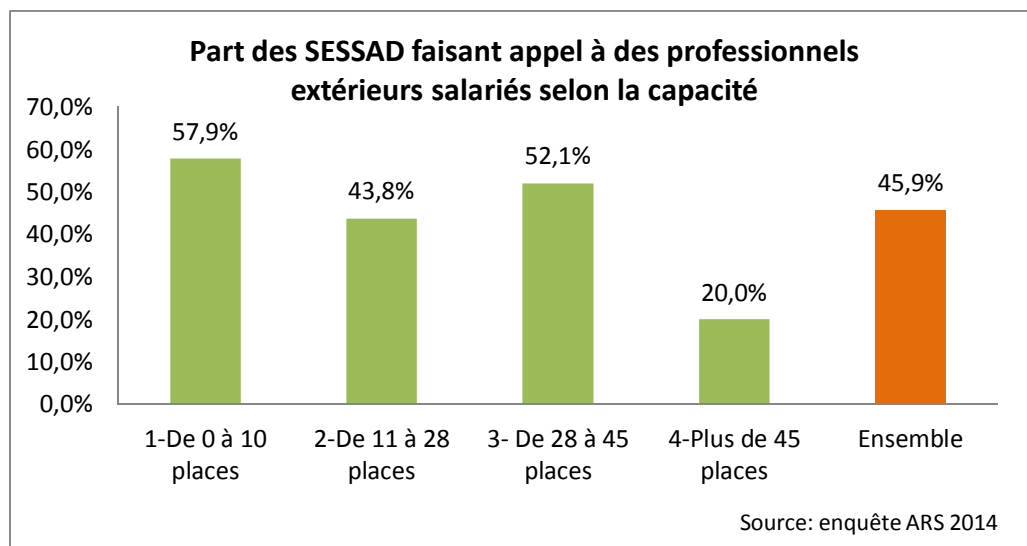
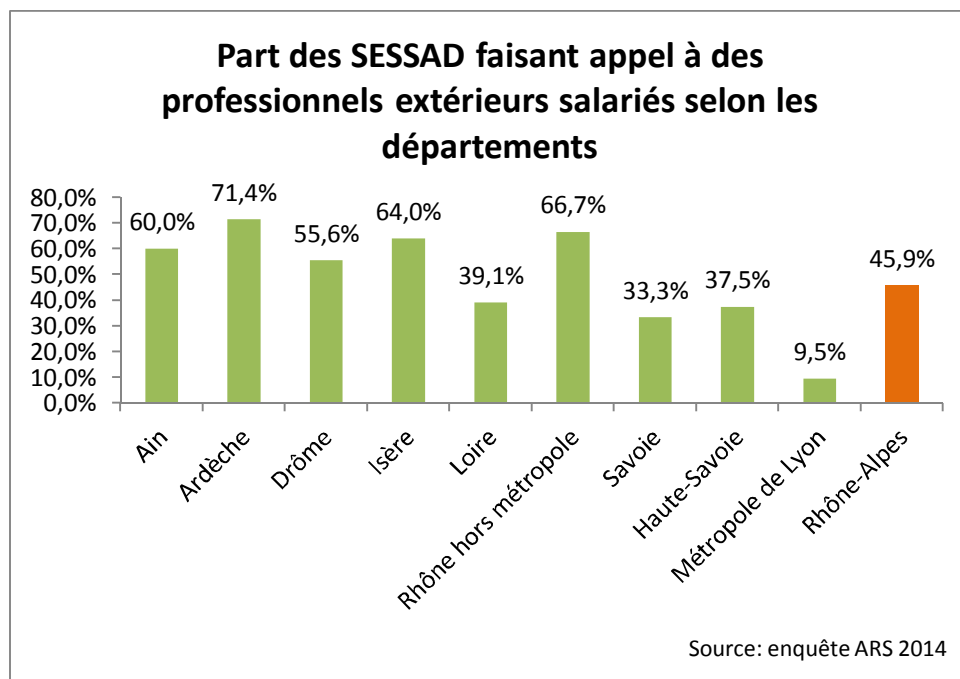
Ce nombre d'ETP par place est le plus élevé pour les SESSAD de taille intermédiaire (28 à 45 places). il est à noter le peu d'écart existant entre le ratio selon la taille des SESSAD.



Par ailleurs, que les SESSAD avec un agrément « monoclientèle » ont un ratio d'ETP par places installées de 0,24, celui-ci monte à 0,26 pour les services avec un agrément « pluri-clientèle ».

45,9 % des SESSAD, soit 67 SESSAD, font appel à des professionnels extérieurs salariés, cela correspond à 41,93 ETP soit à peine plus de 10 % du personnel salarié de ces SESSAD et 4.4 % des ETP de l'ensemble de la région Rhône-Alpes.

Ce taux varie beaucoup d'un département à l'autre

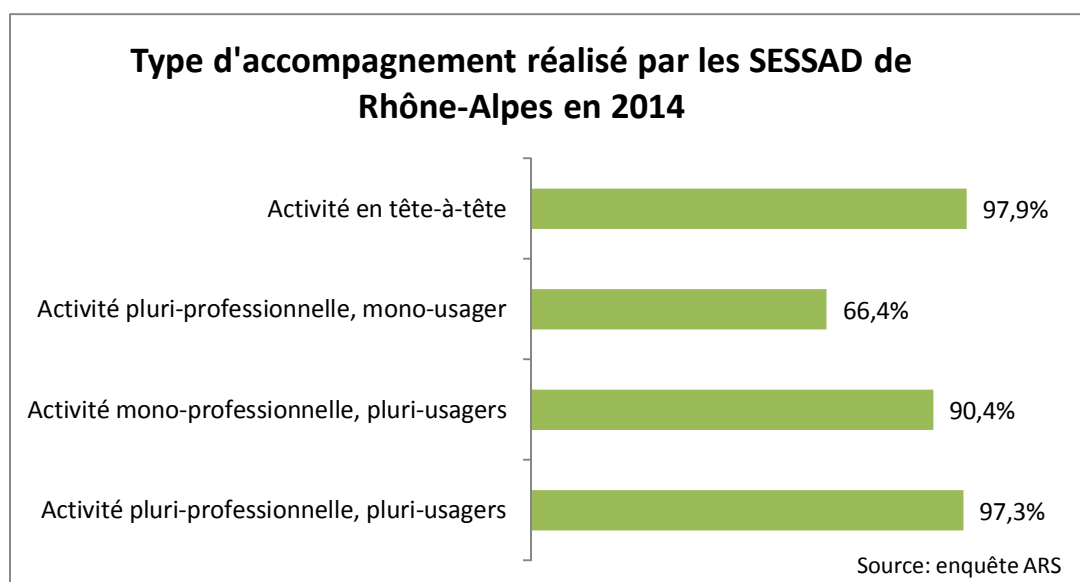


Les SESSAD de capacité les plus importantes sont ceux qui font le moins appel à des professionnels extérieurs salariés seulement 1 SESSAD répondant sur 5. A l'inverse le taux monte à 57,9 % pour les SESSAD de moins de 10 places.

		Appel à des professionnels salariés extérieurs?		
		Oui	Non	Ensemble
Suivi complémentaire par des professionnels libéraux	Oui	28,1%	26,0%	54,1%
	Non	26,0%	19,9%	45,9%
	Ensemble	54,1%	45,9%	100,0%

Un SESSAD répondant sur 5 ne fait appel ni à des professionnels libéraux ou salariés extérieurs. A l'opposé 28 % font appel aux 2 types de professionnels. Cette dernière catégorie de SESSAD n'est composée que de SESSAD de moins de 45 places

2.4. Les modalités d'accompagnements

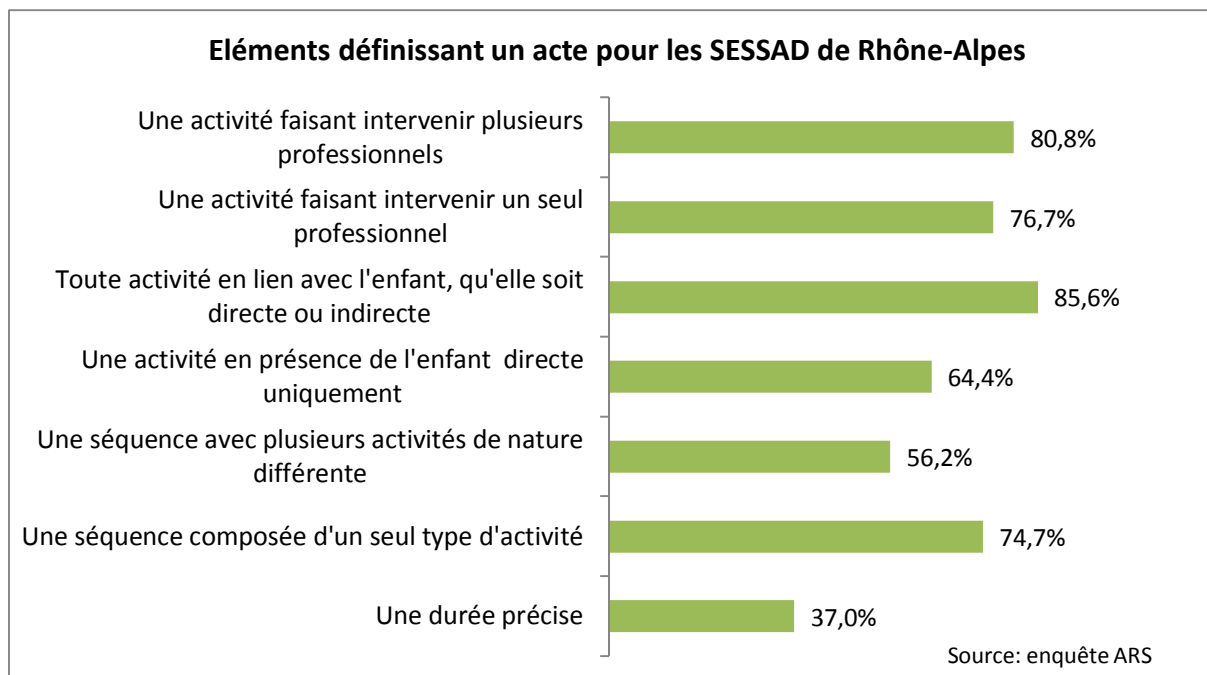


Le type d'accompagnement dans les SESSAD est assez varié allant de l'accompagnement individuel par un seul professionnel à des activités de groupes à encadrement multiple.

Comment définir un acte ?

Lorsqu'il s'agit de mesurer et restituer l'activité des SESSAD, la question de la définition d'un acte est une problématique récurrente. En effet, le décompte des actes est très variable selon les services et il n'existe pas de règles formalisées pour quantifier et qualifier l'activité.

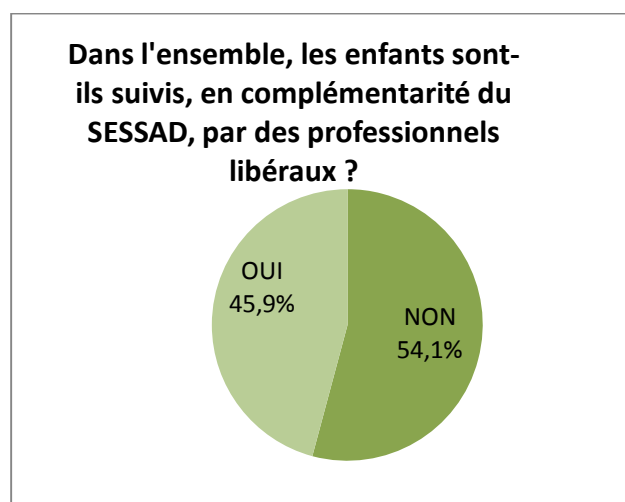
A la question " Pour vous, quels éléments définissent un acte?" les réponses des SESSAD sont très diverses, ce qui nuit à la lisibilité de l'action. On relève des incohérences dans les réponses apportées. Ainsi plusieurs SESSAD citent simultanément plusieurs critères.



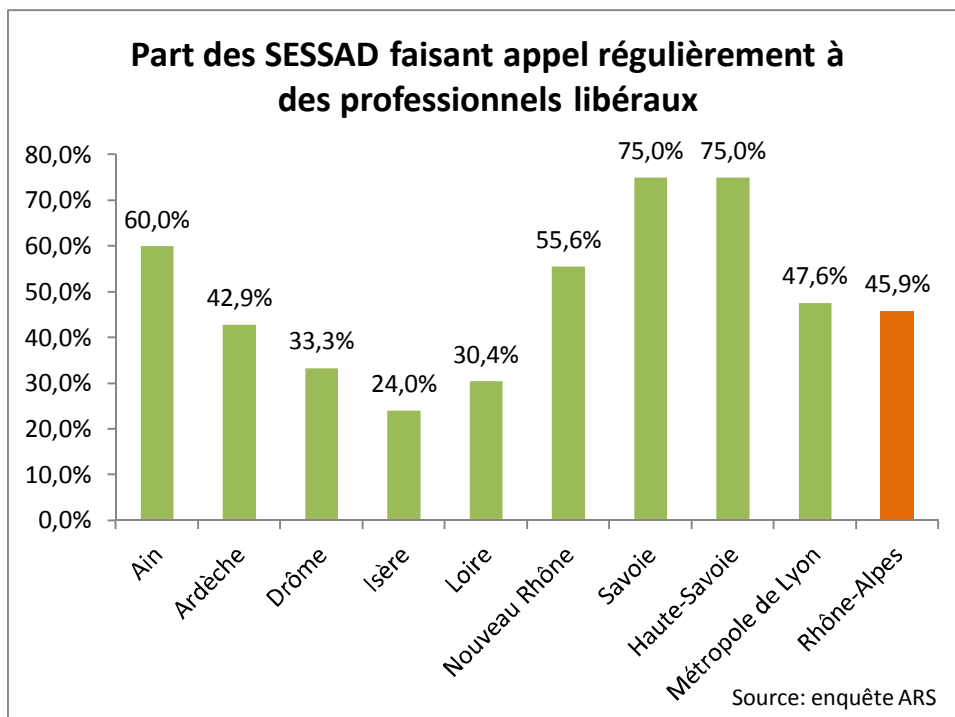
Peu des services interrogés ne définissent un acte par une durée précise mais plutôt par la notion d'activité. Pour plus de 85 % d'entre eux celle-ci peut être directe ou indirecte. La part est un plus faible (64.4 %) pour ceux qui considère qu'un acte doit être comptabilisé uniquement si l'activité a lieu avec l'enfant.

En conclusion il n'y pas consensus sur la notion d'acte qui englobe des réalités différentes selon les services et qui reste donc à définir.

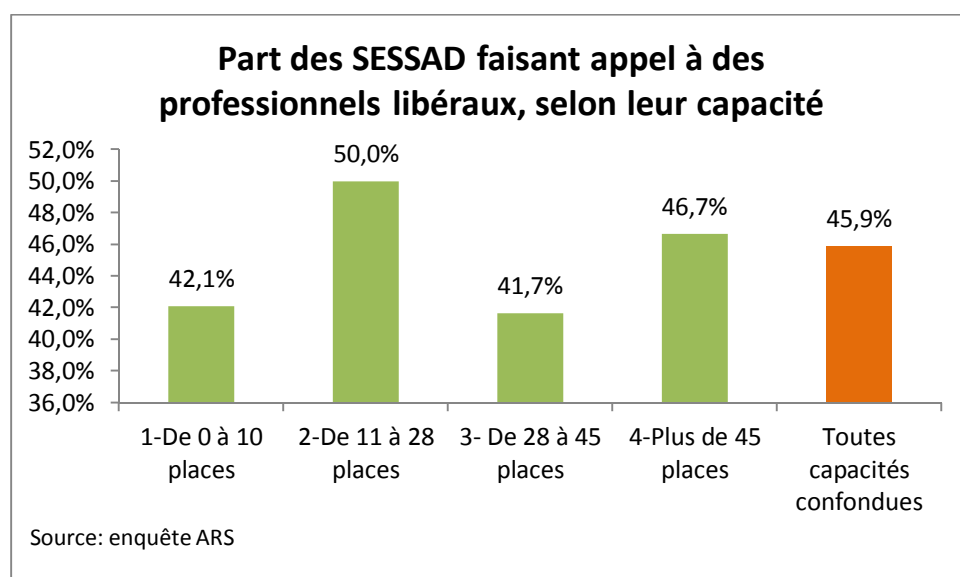
La complémentarité avec les professionnels libéraux



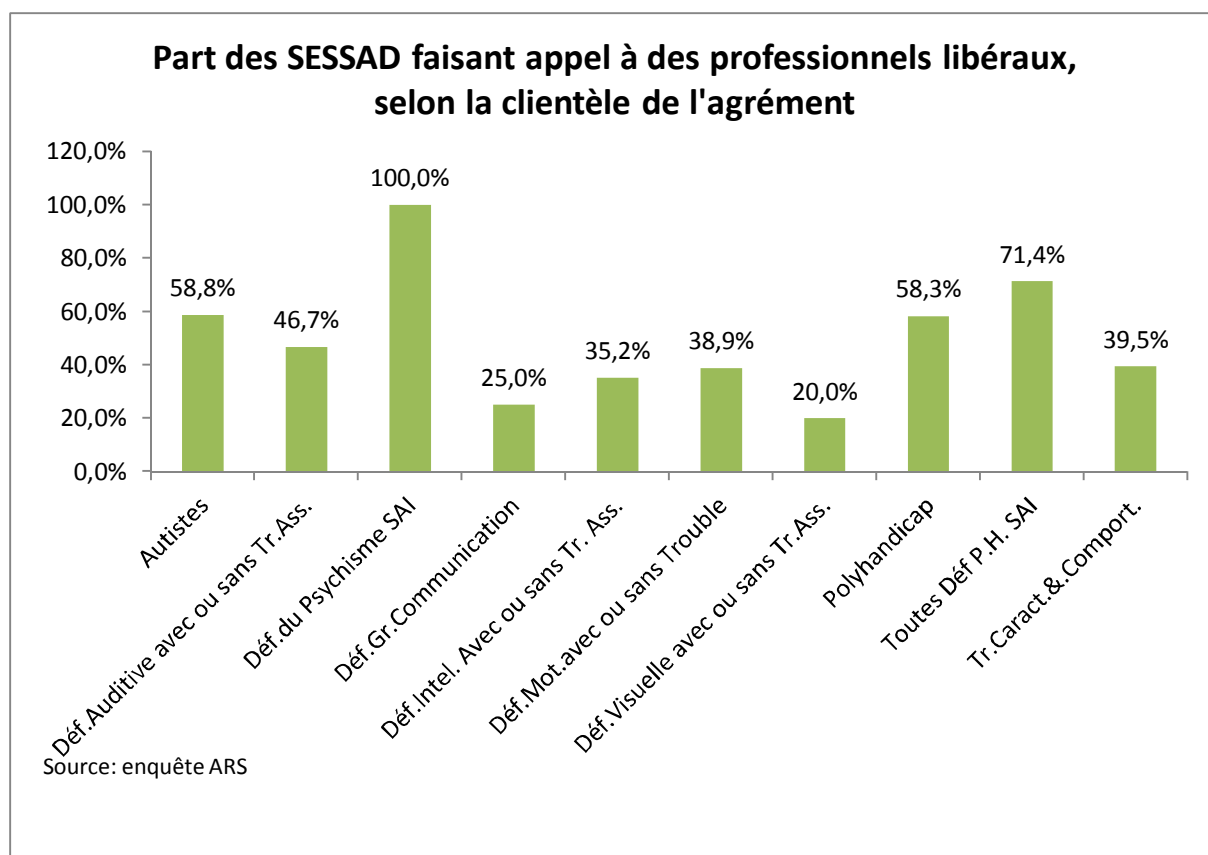
Part des SESSAD faisant appel à des professionnels libéraux	
Agrément monoclientèle	48,6 %
Agrément pluri-clientèle	34,8 %
Ensemble	45,9 %



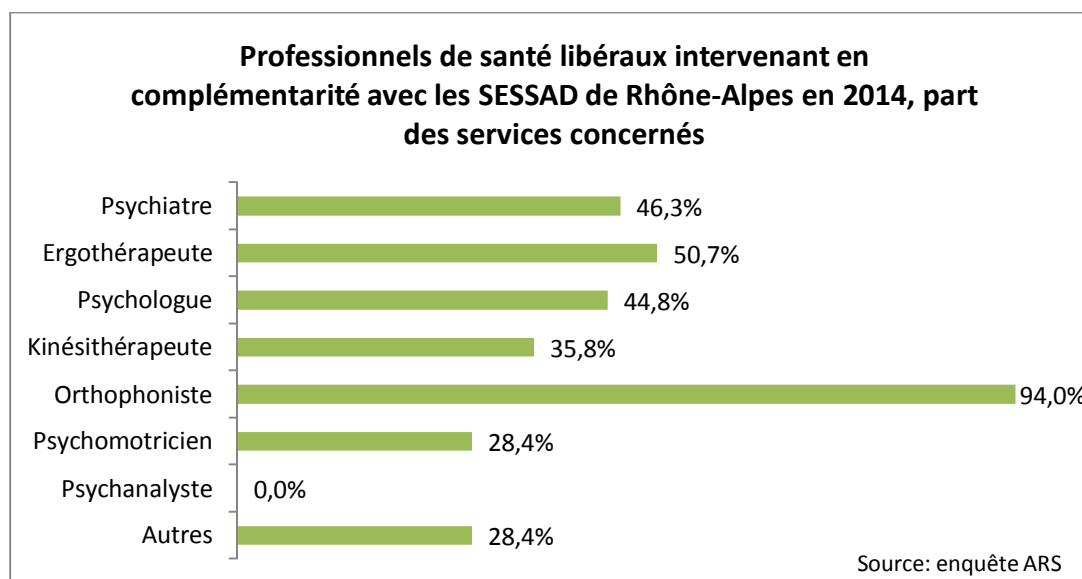
Les usages par rapport aux professionnels libéraux varient beaucoup selon les départements. L'appel au secteur libéral est très élevé en Savoie et Haute-Savoie puisqu'il concerne 3 services sur 4. A contrario en Isère ce ratio tombe à 24 % dans l'Isère, 30 % de la Loire et 33 % dans la Drôme. A priori l'appel à des professionnels n'est pas en lien avec l'offre existante. Les secteurs urbains les mieux desservis ne sont pas ceux où le recours est le plus fort et à l'inverse des zones plus rurales à l'offre moins élevée ont des taux de recours plus fort (ex: l'Ain ou le Nouveau Rhône)



Le taux de recours aux professionnels libéraux ne varie pas significativement selon la taille des services.



Les spécialités des professionnels libéraux intervenants



94 % des SESSAD, déclarant travailler en complémentarité avec des professionnels de santé libéraux, font appel à des orthophonistes. Les psychomotriciens et les masseurs-kinésithérapeutes sont les moins fréquemment cités certainement car ces professionnels sont plus souvent salariés des services quand ils interviennent.

2.5. Les partenariats

Diversité des partenaires

Presque la totalité des SESSAD ont établi un partenariat avec l'Education Nationale et la MDPH, qui sont les deux principaux partenaires.

88 % des SESSAD ont également initié un partenariat avec d'autres établissements médico-sociaux. Ces partenariats se nouent pour permettre la continuité des parcours de vie des enfants accompagnés (CAMPS, IMPRO...). Ce peut être lorsqu'il s'agit de l'entrée à l'école ou du passage à la formation professionnelle. Ces partenariats permettent aussi l'échange de connaissances. Enfin certains de ces partenariats trouvent leur origine dans la mutualisation de ressources.

Le partenariat avec le secteur libéral, cité dans 81,5 % des cas, s'explique par les difficultés de recrutements de certains professionnels (notamment les orthophonistes) qui restent majoritairement positionnés sur un exercice libéral de leur profession.

Selon leur public, les SESSAD ont établis des partenariats différents. Le tableau suivant détaille le nombre de SESSAD concernés par les différents partenariats selon le type de handicap qu'ils accompagnent.

Selon leur public, les SESSAD ont établis des partenariats différents. Le tableau suivant détaille le nombre de SESSAD concernés par les différents partenariats selon le type de handicap qu'ils accompagnent.

Tableau 5 : Répartition des partenariats développés

Handicap/partenaires	Ed. Nat.	MDPH	Secteur pédopsychiatrie	Secteur libéral	Partenaires associatifs	ESMS	Autres
Déficiência intellectuelle	76	76	55	63	66	70	37
Déficiência psychique	37	37	29	32	33	31	19
Déficiência intellectuelle et psychique	39	39	30	32	35	34	17
Autisme et TED	54	54	44	50	45	51	22
Déficiência motrice	23	23	13	21	19	22	13
Cérébro-lésés	11	11	7	10	9	11	7
Déficiência visuelle	5	5	2	4	5	5	5
Déficiência auditive	12	13	3	7	3	8	5
TLA	49	49	37	41	39	42	25
Polyhandicap	14	14	10	13	12	13	8
Autre	38	37	30	32	34	38	22

Source enquête ARS 2015/données 2014

Quelle que soit la déficiência, le partenariat avec l'Education Nationale et la MDPH reste prépondérant.

Le partenariat avec les autres ESMS est également présent chez les différents SESSAD, avec toutefois une présence moins importante chez les SESSAD accompagnant les déficiences psychiques et auditives.

Les SESSAD accompagnant les déficiences psychiques, les déficiences motrices, l'autisme, le polyhandicap et les enfants cérébro-lésés ont plus particulièrement développé le partenariat avec le secteur libéral.

Les SESSAD accompagnant les déficiences psychiques, intellectuelles et psychiques ainsi que visuelles ont un lien plus particulier avec le milieu associatif.

Les deux principaux lieux d'intervention des partenaires sont le milieu scolaire et les locaux du SESSAD.

Le partenariat avec l'Education Nationale

La totalité des SESSAD, excepté deux, organisent des rencontres avec le personnel éducatif.

La majorité des SESSAD concernés organisent des rencontres avec le corps enseignant à un rythme régulier. La totalité des SESSAD, excepté trois, sont en lien avec l'enseignant référent.

Un suivi parallèle à celui des AVS

En Rhône-Alpes, 2 282 enfants accompagnés par un SESSAD bénéficient en parallèle d'un accompagnement humain (AVS, EVS). Ils représentent 51 % des enfants accompagnés par un SESSAD en Rhône-Alpes. 82 % des SESSAD de la région Rhône-Alpes participent dans la majorité des cas à l'élaboration du PPS.

Une intervention directe sur le lieu de scolarisation

La totalité des SESSAD, excepté un, organisent le déplacement des professionnels du service sur les lieux de scolarisation des enfants.

Les professionnels se déplaçant majoritairement sur les lieux de scolarisation sont les psychologues, les éducateurs et les psychomotriciens.

Sur le lieu de scolarisation, les professionnels du SESSAD occupent majoritairement 3 rôles :

- Apporter des informations, une aide à l'enseignant
- Prodiguer des soins et des rééducations
- Dispenser un accompagnement éducatif en parallèle de l'enseignant.

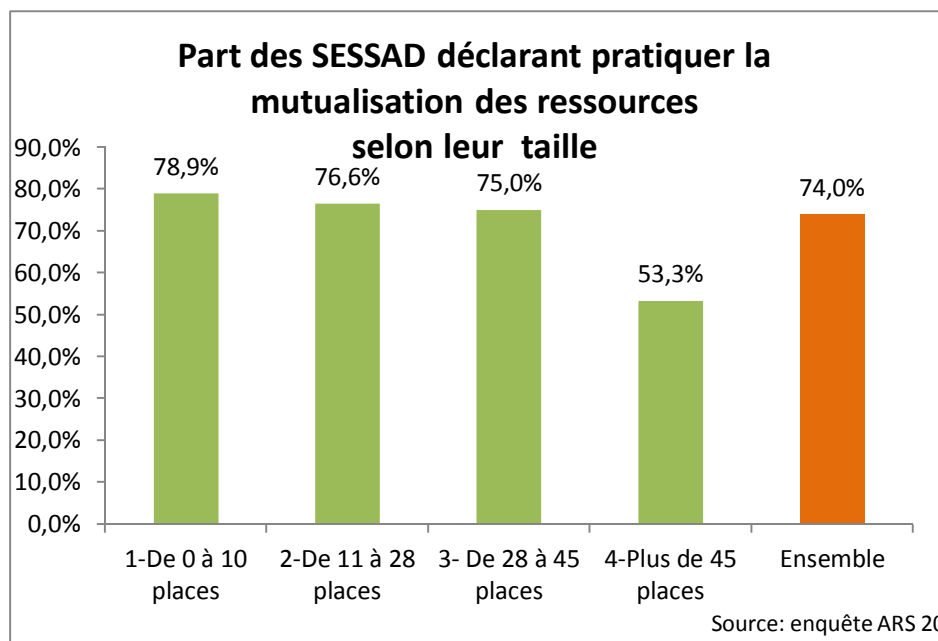
Tableau 11 : rôles des professionnels du SESSAD sur le lieu de scolarisation

Rôle	SESSAD
Apporter des informations, une aide à l'enseignant	139
Prodiguer des soins et des rééducations	113
Accompagnement éducatif en parallèle de l'enseignant	104
Adapter les supports pédagogiques	90
Accompagner les enfants pendant la classe	74
Accompagnement éducatif en parallèle de l'enseignant	104
Autres	139

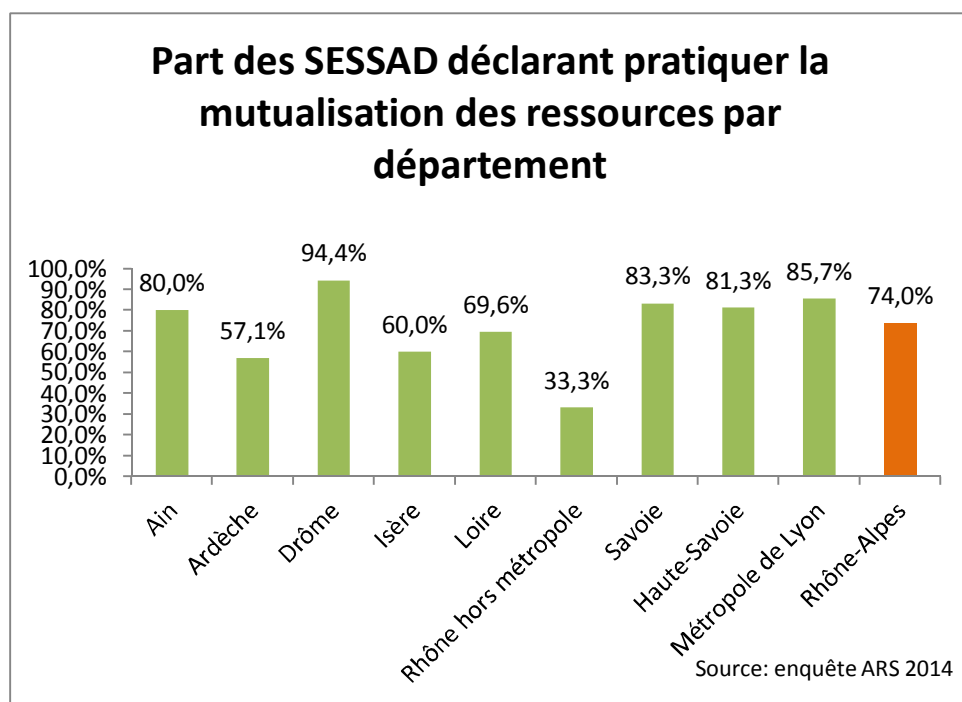
Source enquête ARS 2015/données 2014

Le niveau de mutualisation

108 SESSAD déclarent mutualiser leurs ressources avec un autre établissement, soit près de 74 % des répondants.

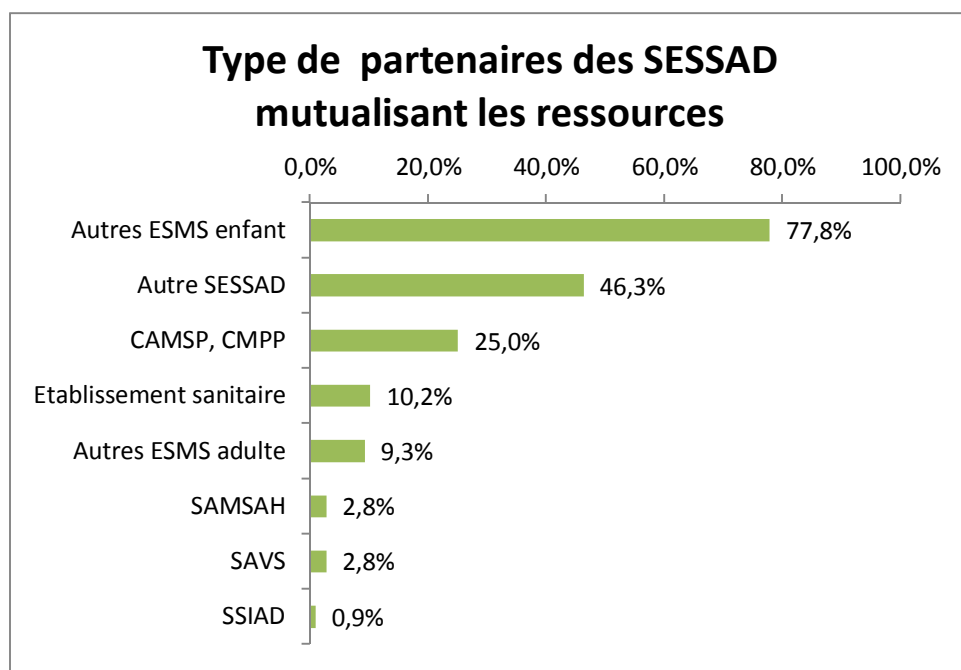


Globalement, c'est près de ¾ des SESSAD qui déclarent pratiquer la mutualisation des ressources, pour les services de plus de 45 places, la part baisse à 53 % mais on peut considérer que la mutualisation des ressources est une pratique courante pour ces services.



La mutualisation des ressources varie selon les territoires mais aucune tendance n'apparaît réellement sur le poids du caractère urbain ou rural sur cette pratique.

Les partenaires de mutualisation



De par ses origines lors de leurs création, il semble cohérent que la mutualisation des ressources des SESSAD se fasse majoritairement avec des ESMS du secteur enfant. Il faut noter aussi la part importante de la mutualisation avec les autres SESSAD, près de 1 sur 2. A contrario, les relations « matérielles » avec le secteur médico-social adulte ou sanitaire sont moindre voire inexistantes, c'est particulièrement flagrant avec les autres services (SAMSAH, SAVS).

Les partenaires avec lesquels les SESSAD mutualisent leurs ressources peuvent varier selon le type de handicap pris en charge par le SESSAD. Le tableau suivant présente le nombre de SESSAD par catégorie de déficience et type de partenariat.

Tableau 7 : répartition des mutualisations par type de handicap

Handicap/partenaires	Autres SESSAD	CAMSP, CMPP	ESMS enfants	SAMSAH	SAVS	SSIAD	EMS adultes	Etbts sanitaires
Déficience intellectuelle	22	12	50	1	0	0	5	6
Déficience psychique	6	4	26	0	0	0	4	1
Déficience intellectuelle et psychique	11	6	23	0	0	0	4	4
Autisme et TED	17	9	28	0	1	0	4	4
Déficience motrice	10	6	15	2	2	1	3	5
Cérébro-lésés	3	1	8	0	0	0	2	0
Déficience visuelle	4	2	3	0	0	0	1	0
Déficience auditive	5	1	4	0	0	0	0	1
TLA	13	7	28	0	0	0	4	4
Polyhandicap	3	3	10	2	2	1	3	2
Autre	13	5	30	0	0	0	2	2

Source enquête ARS 2015/données 2014

Les SESSAD qui mutualisent avec les SAMSAH sont des SESSAD accompagnant les déficiences intellectuelles, motrices et le polyhandicap.

Les SESSAD qui mutualisent avec les SAVS sont des SESSAD accompagnant l'autisme, la déficience motrice et le polyhandicap.

Les SESSAD qui mutualisent avec les SSIAD sont des SESSAD accompagnant la déficience motrice et le polyhandicap.

La répartition des SESSAD par département et type de partenaire est la suivante :

Tableau 8 : répartition des SESSAD par département/par type de partenaires

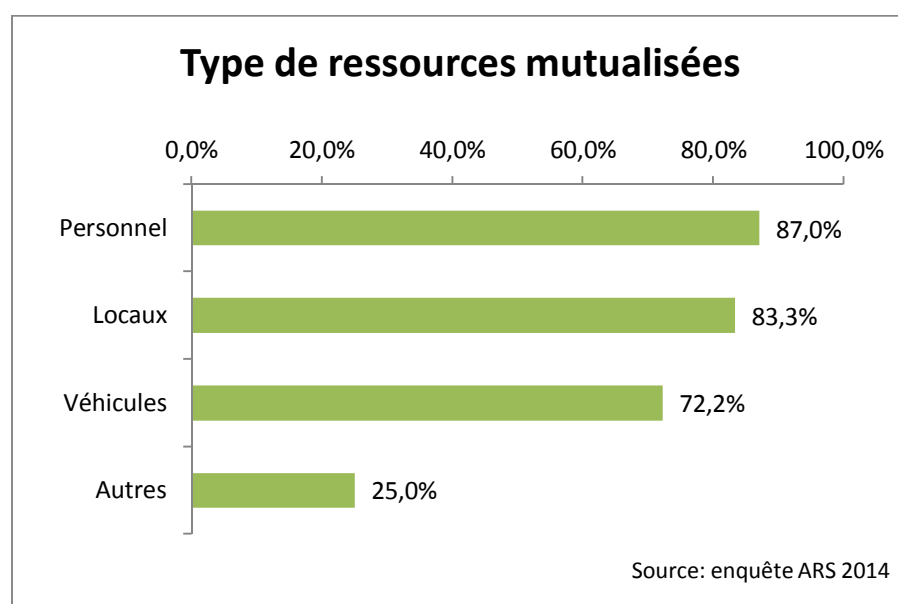
Handicap/partenaires	Autres SESSAD	CAMSP, CMPP	ESMS enfants	SAMSAH	SAVS	SSIAD	EMS adultes	Etéts sanitaires
Ain	8	5	11	0	0	0	0	1
Ardèche	1	2	3	0	0	0	0	1
Drôme	11	9	10	0	0	0	0	1
Isère	9	4	10	1	1	0	1	2
Loire	6	2	13	2	2	1	0	1
Rhône	6	3	17	0	0	0	5	1
Savoie	5	2	10	0	0	0	1	3
Haute-Savoie	4	0	10	0	0	0	3	1

Source enquête ARS 2015/données 2014

Les SESSAD des départements de l'Isère, de la Loire, du Rhône et de la Haute-Savoie sont les plus enclins à la mutualisation avec le secteur adulte.

Les ressources mutualisées

Ce sont les personnels et les locaux qui sont le plus souvent mutualisés, ce qui vient conforter les liens vus avec les autres ESMS enfants et autres SESSAD.



Dans la catégorie « autre », les établissements ont mentionné à plusieurs reprises les outils informatiques, les formations et les outils spécifiques en particulier de rééducation et de médiation (psychomotricité, classeur TED...)

Les trois principaux types de ressources mutualisées sont : le personnel, les locaux et les véhicules. Dans plus de 80 % des cas il s'agit du personnel ou des locaux. Dans près de 70 % des cas il s'agit des véhicules. La mutualisation d'autres ressources (maintenance, matériel informatique, outils spécialisés...) intervient de façon moins importante.

Le tableau suivant présente le nombre de SESSAD concerné selon le type de ressources qu'ils mutualisent et le handicap qu'ils accompagnent.

Tableau 9 : nombre de SESSAD par type de ressources mutualisées et type de handicap

Handicap/type de ressources mutualisées	Personnel	Locaux	Véhicules	Autres
Déficiência intellectuelle	51	49	46	13
Déficiência psychique	26	26	24	8
Déficiência intellectuelle et psychique	25	29	24	8
Autisme et TED	30	27	26	8
Déficiência motrice	16	13	14	6
Cérébro-lésés	8	7	7	4
Déficiência visuelle	5	5	5	1
Déficiência auditive	5	5	2	0
TLA	32	31	23	11
polyhandicap	10	10	9	3
Autre	29	27	24	9

Source enquête ARS 2015/données 2014

Globalement, l'ensemble des SESSAD mutualisent en premier lieu le personnel et les locaux. On note cependant quelques spécificités.

Les SESSAD accompagnant les déficiences visuelles mutualisent les trois catégories de ressources de façon homogène.

Les SESSAD accompagnant les déficiences intellectuelles et psychiques ont tendance à davantage mutualiser les locaux que le personnel.

2.6. Problèmes identifiés par les SESSAD eux-mêmes

La première difficulté évoquée par les SESSAD de la région Rhône-Alpes relève de l'organisation : trajets, accueil dans les locaux, planning, etc. 73 % des SESSAD répondants ont identifié ce problème.

Les autres difficultés identifiées sont les suivantes :

Tableau 12 : problèmes rencontrés

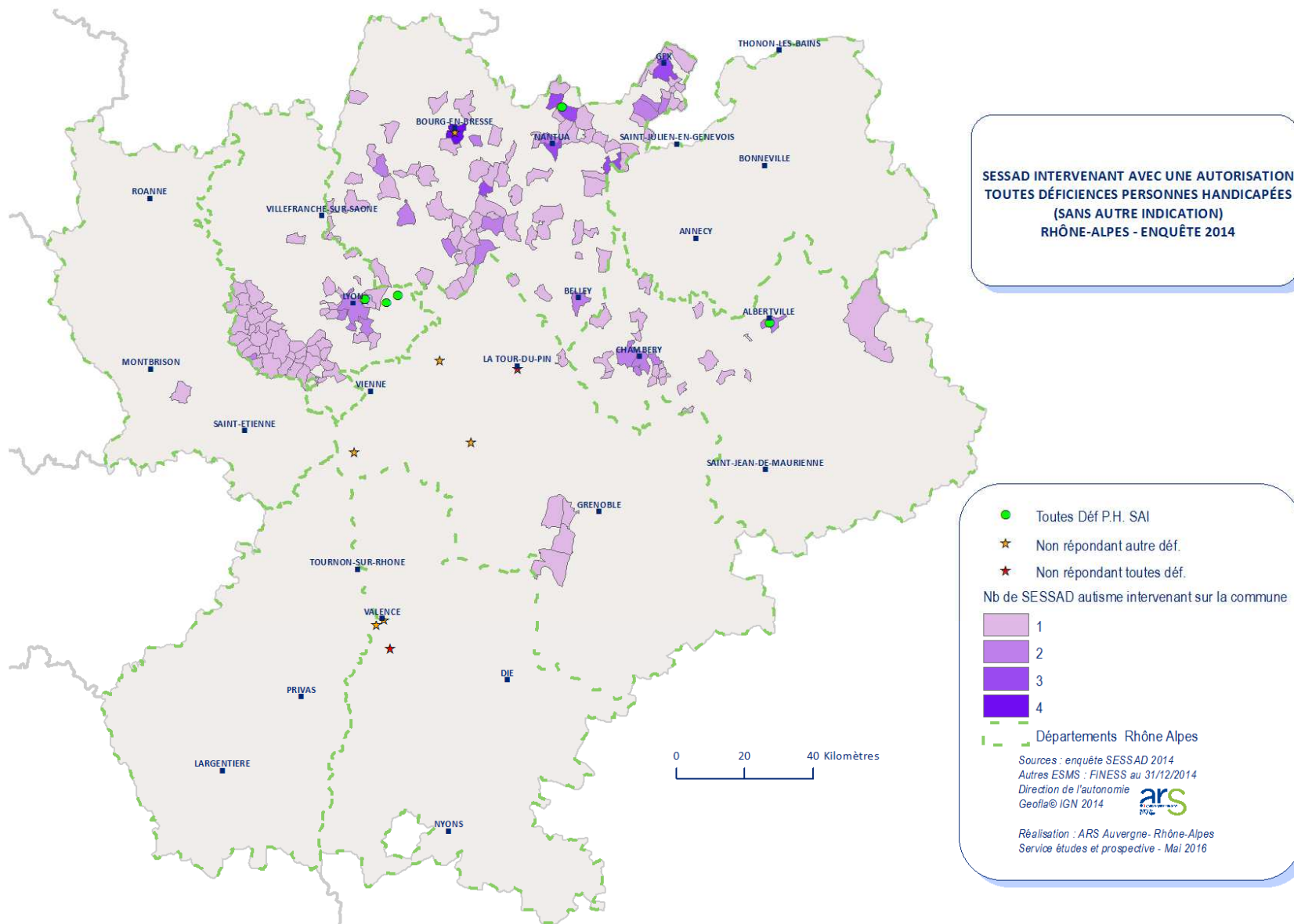
Problèmes rencontrés	SESSAD
Difficultés organisationnelles (trajets, accueil dans les locaux, planning...)	106
Difficulté à passer le relais vers un autre acteur en fin de prise en charge	69
Difficulté de recrutement de professionnels	68
Difficulté à établir des liens avec les autres partenaires intervenant auprès de l'enfant	52
Difficulté de coopération avec la famille	48
Difficulté à maintenir un parcours de soin continu et adapté aux besoins des enfants	48
Autres	38

Source enquête ARS 2015/données 2014

En outre, l'enquête a permis de repérer les difficultés suivantes :

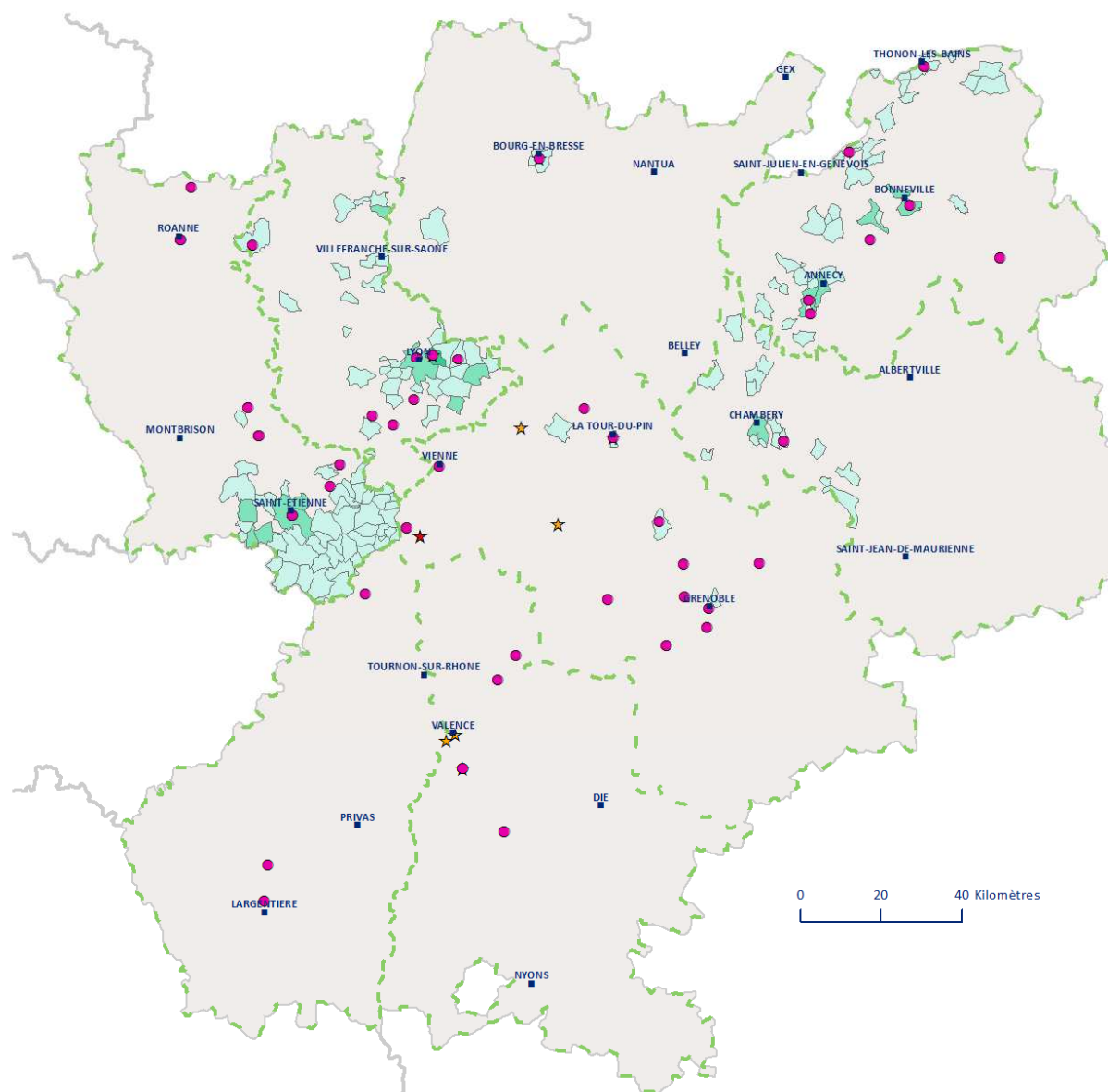
- Difficulté d'accompagnement vers un projet professionnel en sortie de collège.
- Liste d'attente importante.
- Difficulté majeure à recruter des personnels paramédicaux (orthophoniste, ergothérapeute, kiné).

3. La couverture territoriale : l'existence de « zones blanches » ?



L'agrément "toutes déficiences SAI" est très générique il peut cacher des prises en charge plus spécialisée. Le département de l'Ain concentre ce type d'agrément.

Ce type d'autorisation induit un certain manque de lisibilité dans la nature de l'offre réelle.



**SESSAD INTERVENANT AVEC UNE AUTORISATION
AUTISME
RHÔNE-ALPES - ENQUÊTE 2014**

- Autre ESMS clientèle autisme
 - ★ Non répondant autre déf.
 - ★ Non répondant déf. autiste
- Nb de SESSAD autisme intervenant sur la commune
- 1
 - 2
 - 3
- Départements Rhône Alpes

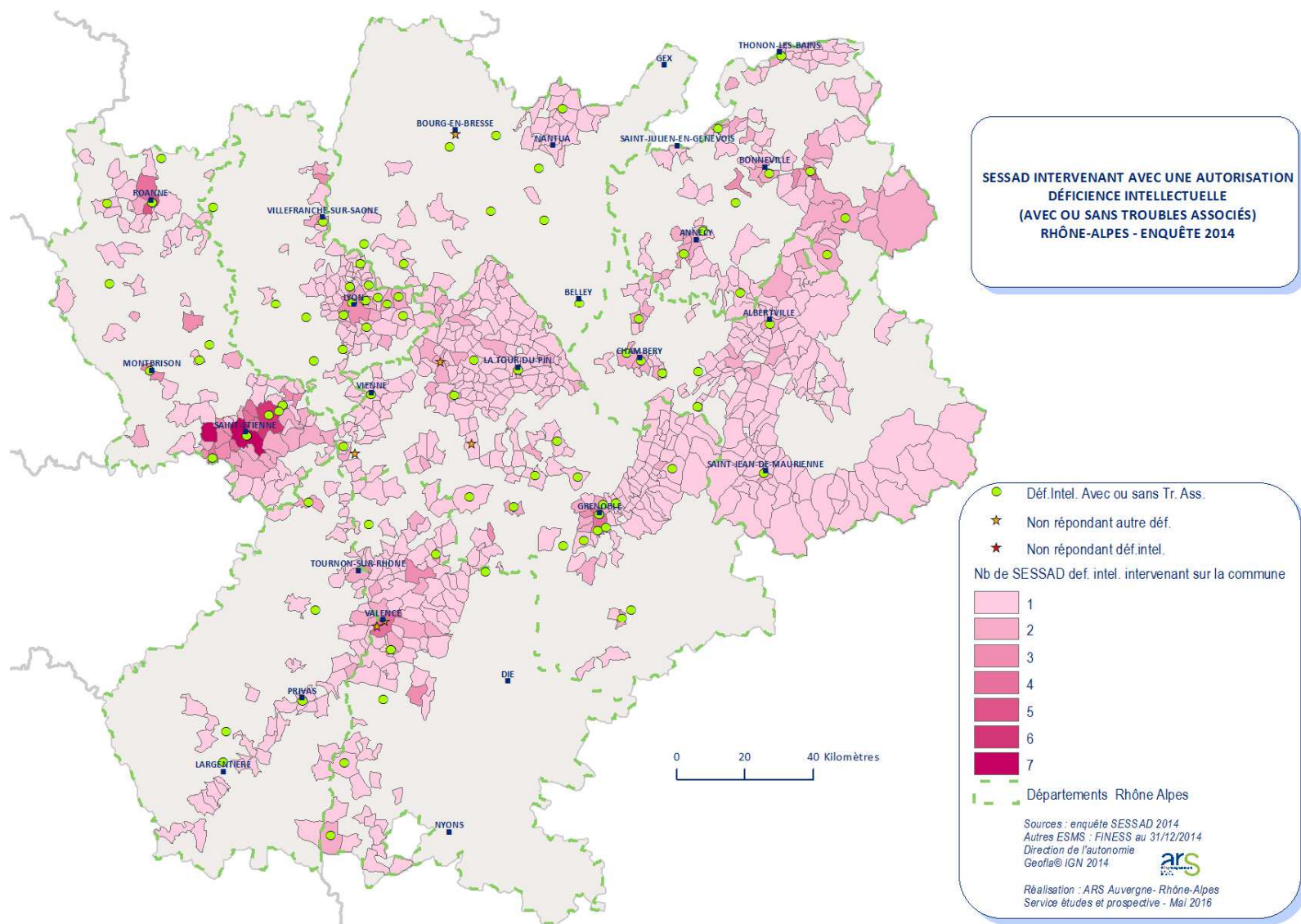
Sources : enquête SESSAD 2014
Autres ESMS : FINESS au 31/12/2014
Direction de l'autonomie
Geofia© IGN 2014



Réalisation : ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service études et prospective - Mai 2016

L'absence de services assurant l'accompagnement "autisme" dans le sud de la région est prégnante (Ardèche, Drôme mais aussi Isère). Malgré la présence de places en Isère la couverture territoriale n'est pas marquée. On note une concentration autour des pôles urbains comme Lyon, St Etienne Chambéry et Annecy.

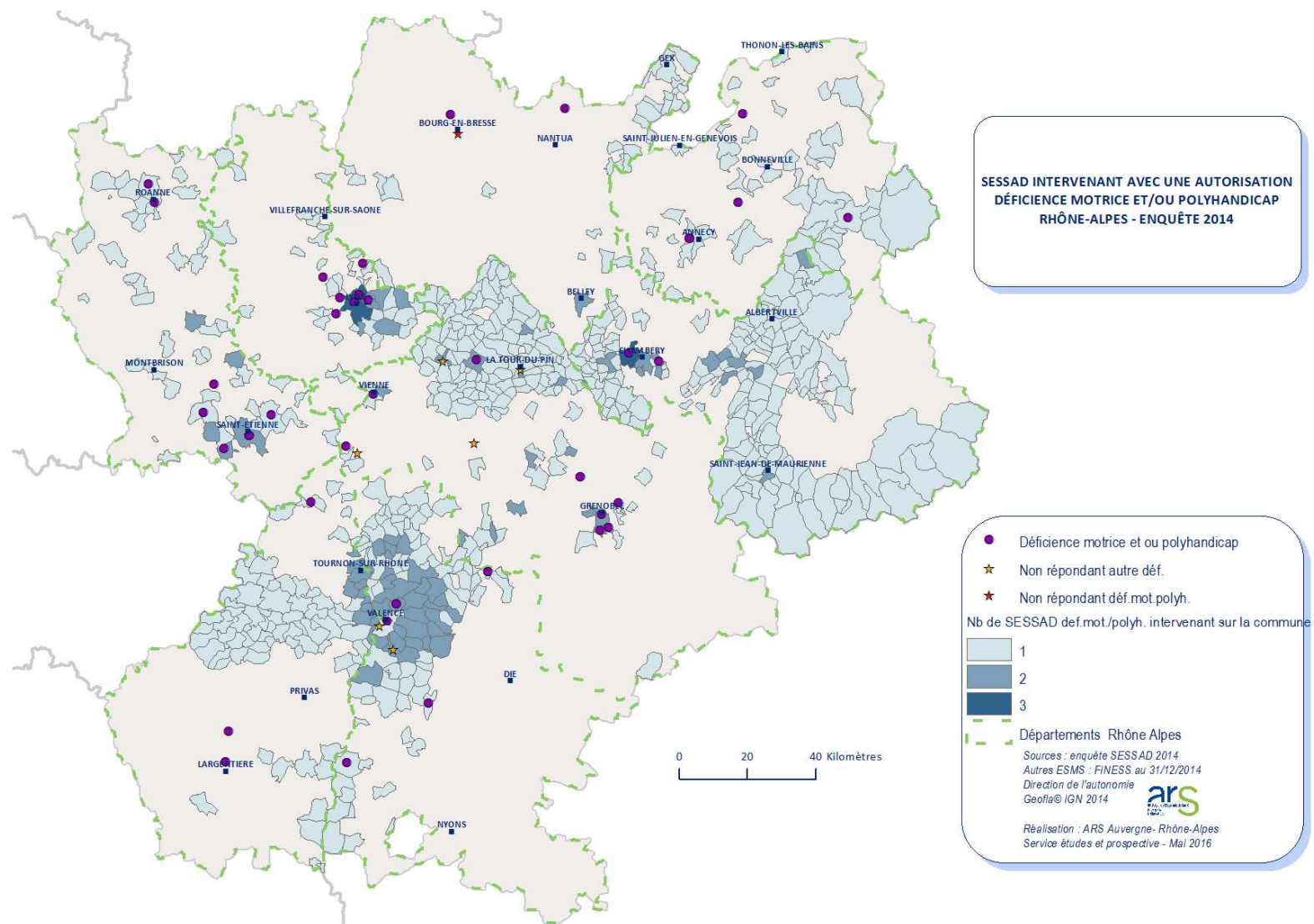
La mise en œuvre du 3^{ème} plan autisme a modifié la donne depuis le recueil des données l'offre s'étant étoffée.



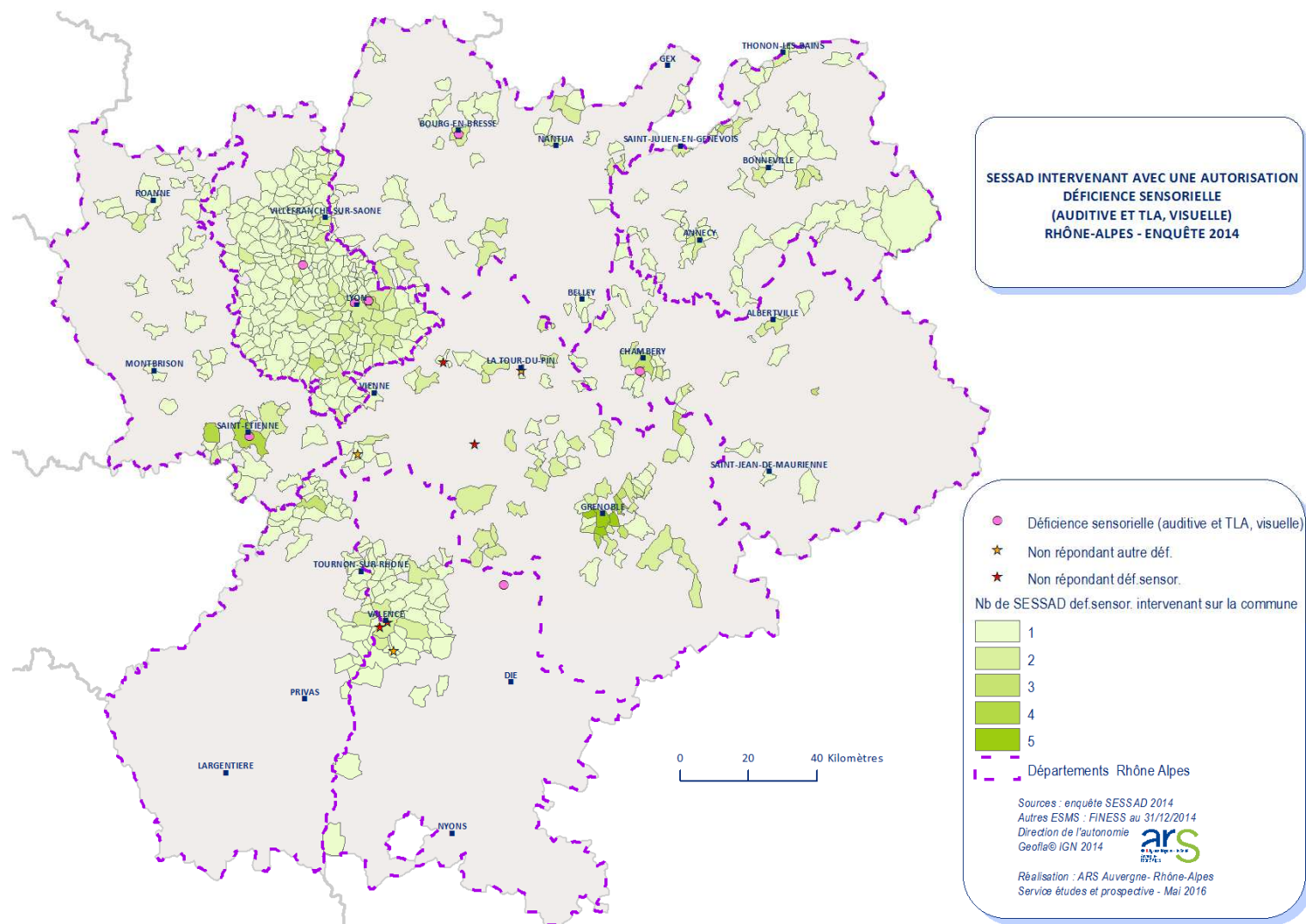
Les zones d'intervention des SESSAD pour déficience intellectuelle apparaissent très hétérogènes en particulier dans la Loire.

Dans ce département en particulier mais aussi dans plusieurs zones urbaines on constate que plusieurs services interviennent sur une même commune.

C'est sur l'accompagnement de cette déficience que la couverture territoriale est la plus complète dans la région

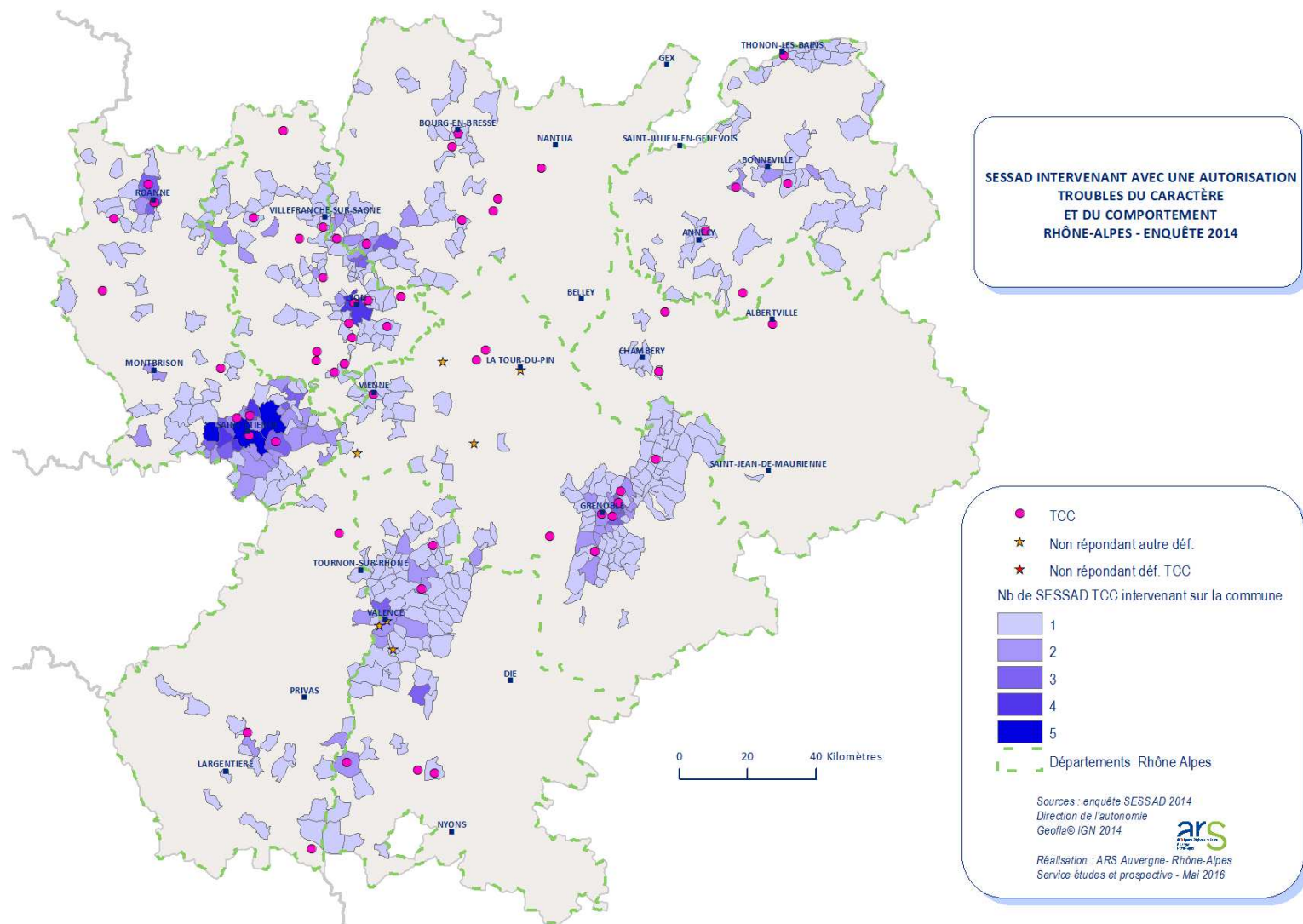


La région alpine présente une bonne couverture territoriale des SESSAD pour polyhandicap et déficience motrice, tout comme le secteur de Valence. Dans ces zones des communes sont parfois couvertes par plusieurs SESSAD ayant cette même autorisation.



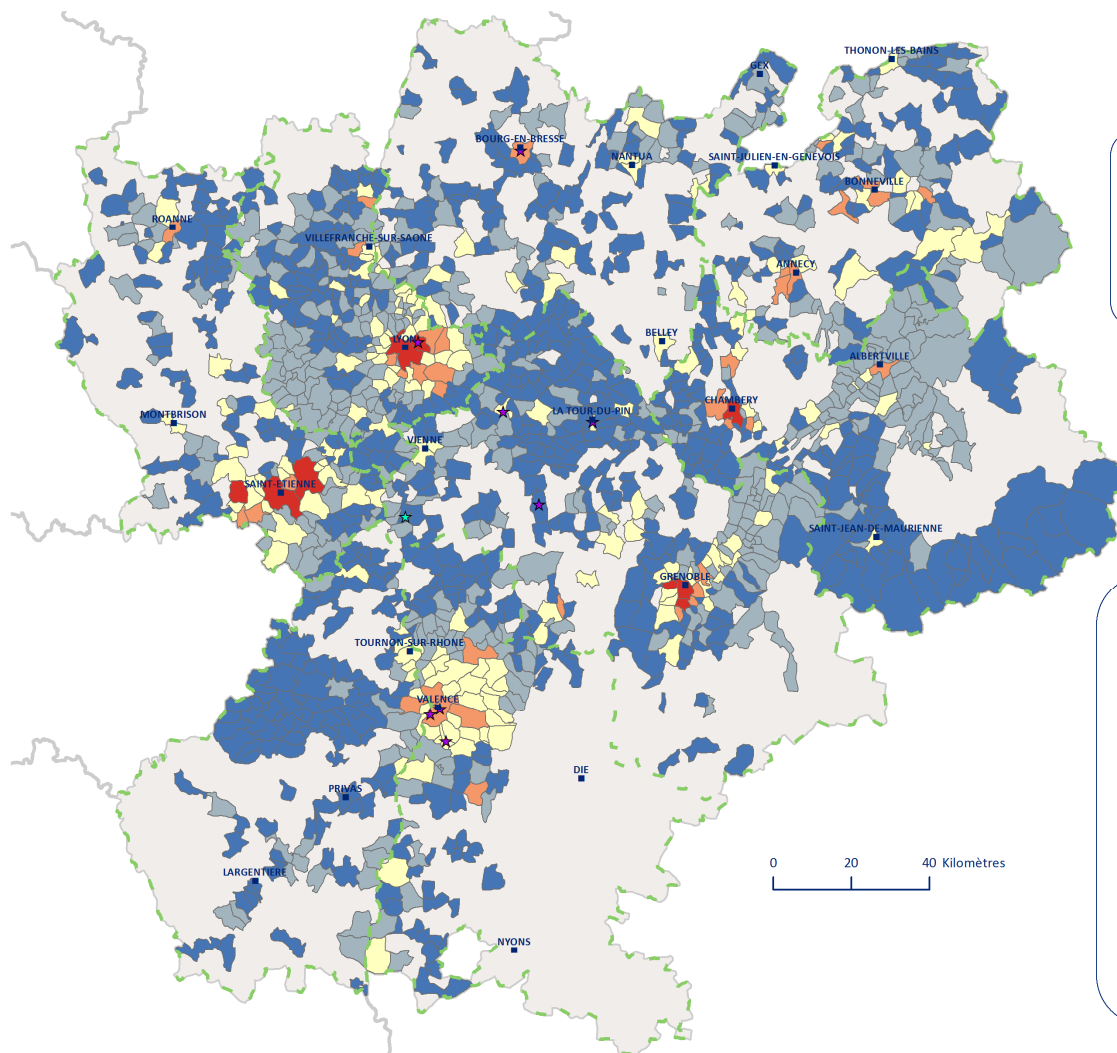
Hormis le Rhône qui apparaît bien couvert, les SESSAD intervenant avec un agrément pour déficience sensorielle se concentrent autour des plus grands pôles urbains.

Le zone les moins faciles d'accès ou moins denses apparaissent moins couvertes (Maurienne et Tarentaise, le Diois, Bresse, Drôme provençale, Ardèche)



Les SESSAD intervenant dans l'accompagnement de TCC semblent en particuliers dans les pôles urbains être plusieurs à travailler sur la même commune. L'Ardèche et la Savoie apparaissent comme les moins couverts.

Ce sont des secteurs autour de pôles urbains qui semblent les mieux desservis



SESSAD INTERVENANT TOUTES AUTORISATIONS CONFONDUES RHÔNE-ALPES - ENQUÊTE 2014

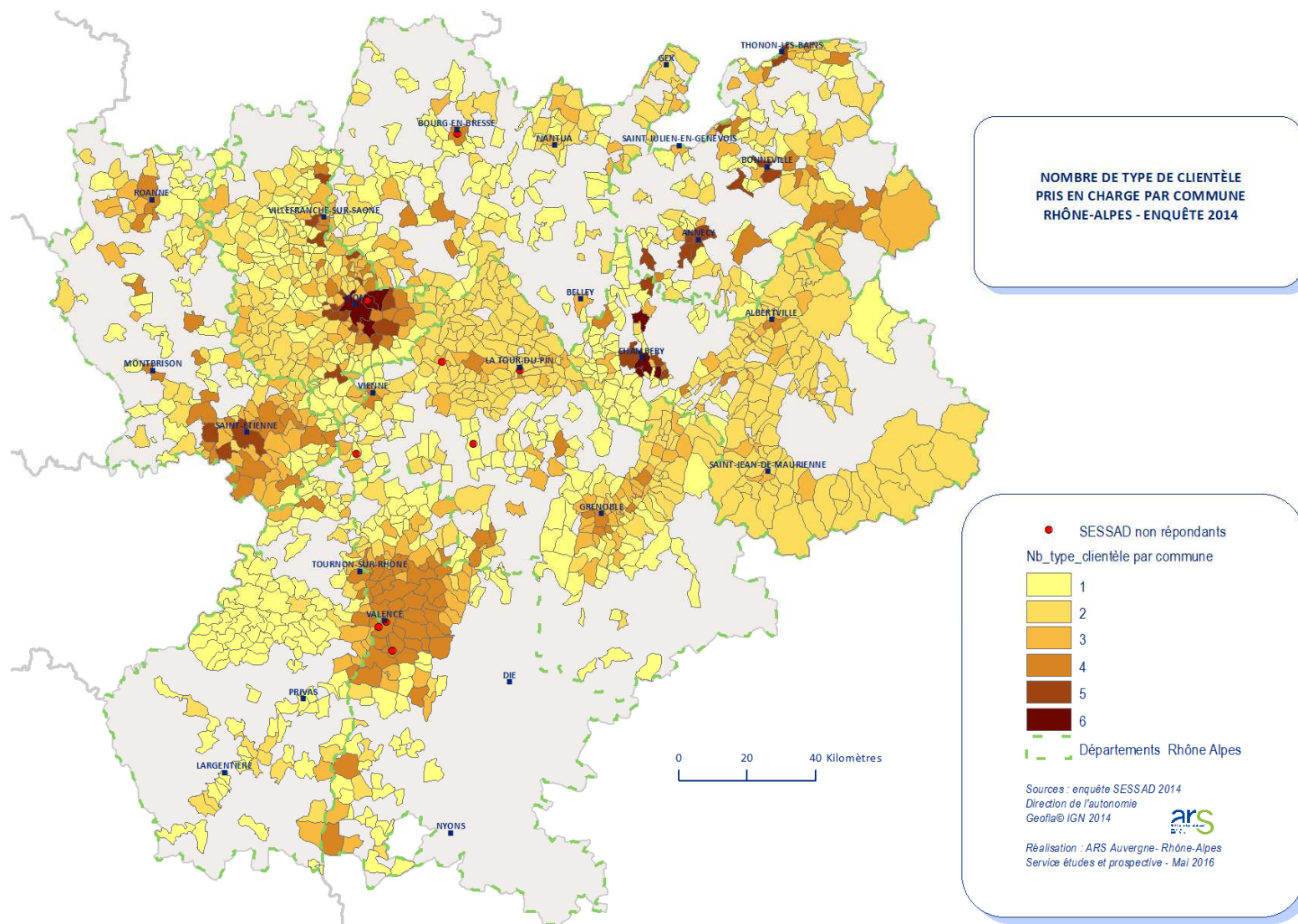
- ★ Non répondant autre déf.
 - ★ Non répondant déf. autiste
- Nb SESSAD tous agréments par commune
- | |
|---------|
| 1 |
| 2 - 3 |
| 4 - 6 |
| 7 - 9 |
| 10 - 17 |
- Départements Rhône Alpes

Sources : enquête SESSAD 2014
Autres ESMS : FINESS au 31/12/2014
Direction de l'autonomie
Geofla® IGN 2014

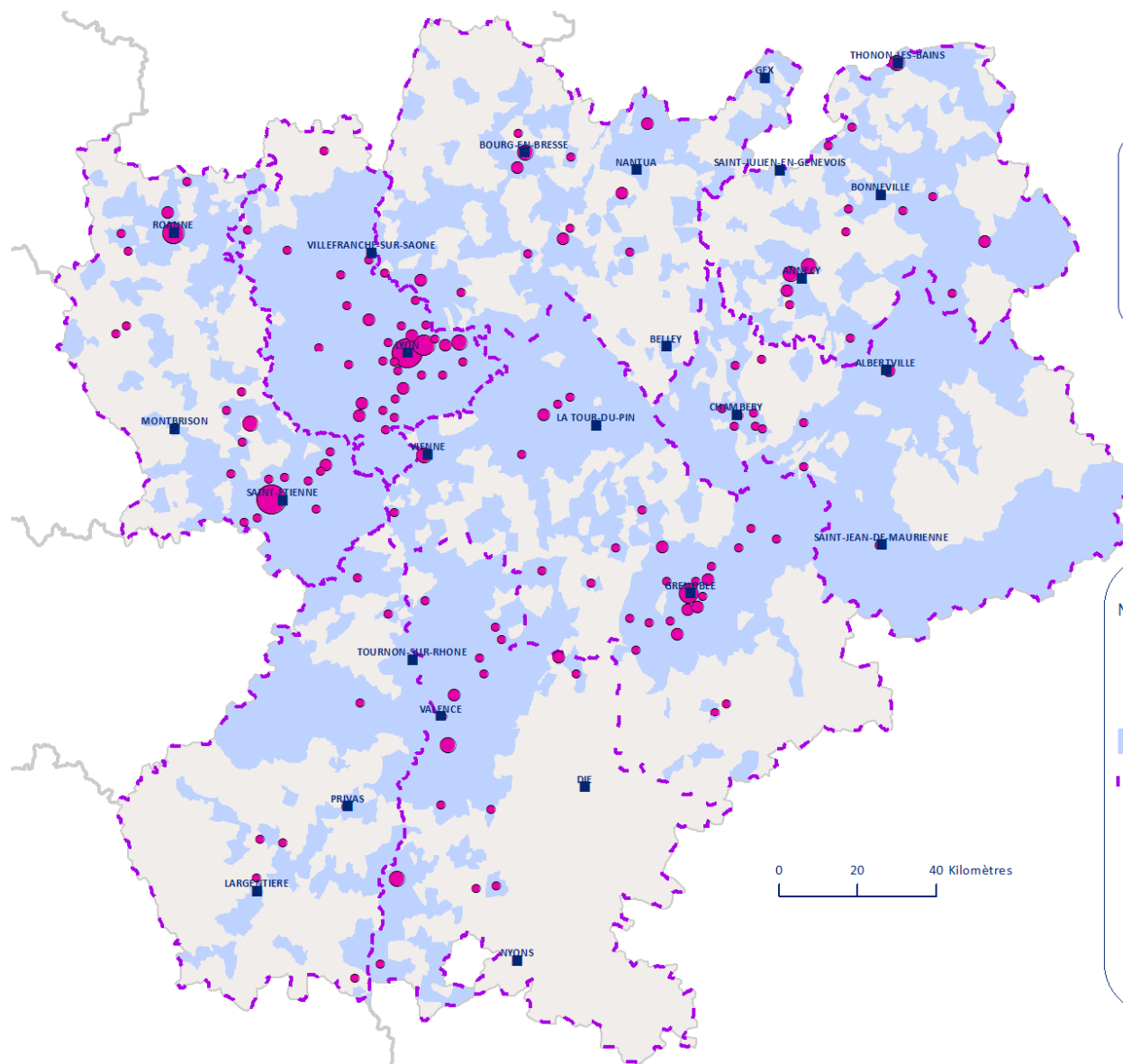
Réalisation : ARS Auvergne- Rhône-Alpes
Service études et prospective - Mai 2016

Cette carte montre le nombre de SESSAD intervenant tous agréments confondus dans les communes. A noter la très forte concentration urbaine et un mitage très marqué dans les zones les plus rurales.

Des secteurs apparaissent non desservis: Drôme provençale, Pays de Die et sud du Vercors, Montagne ardéchoise et Sud Ardèche, Sud du Bugey, Bresse



En plus d'une couverture territoriale inégale, cette carte montre que la variété de clientèles accompagnées est très variée présentant dans les zones les moins dense une prise en charge peu variée.



**COMMUNES COUVERTES PAR LES SESSAD
(TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES)
RHÔNE-ALPES - ENQUÊTE 2014
ET OFFRE AUTRES ESMS ENFANTS**

Nombre d'ESMS enfants hors SESSAD par commune



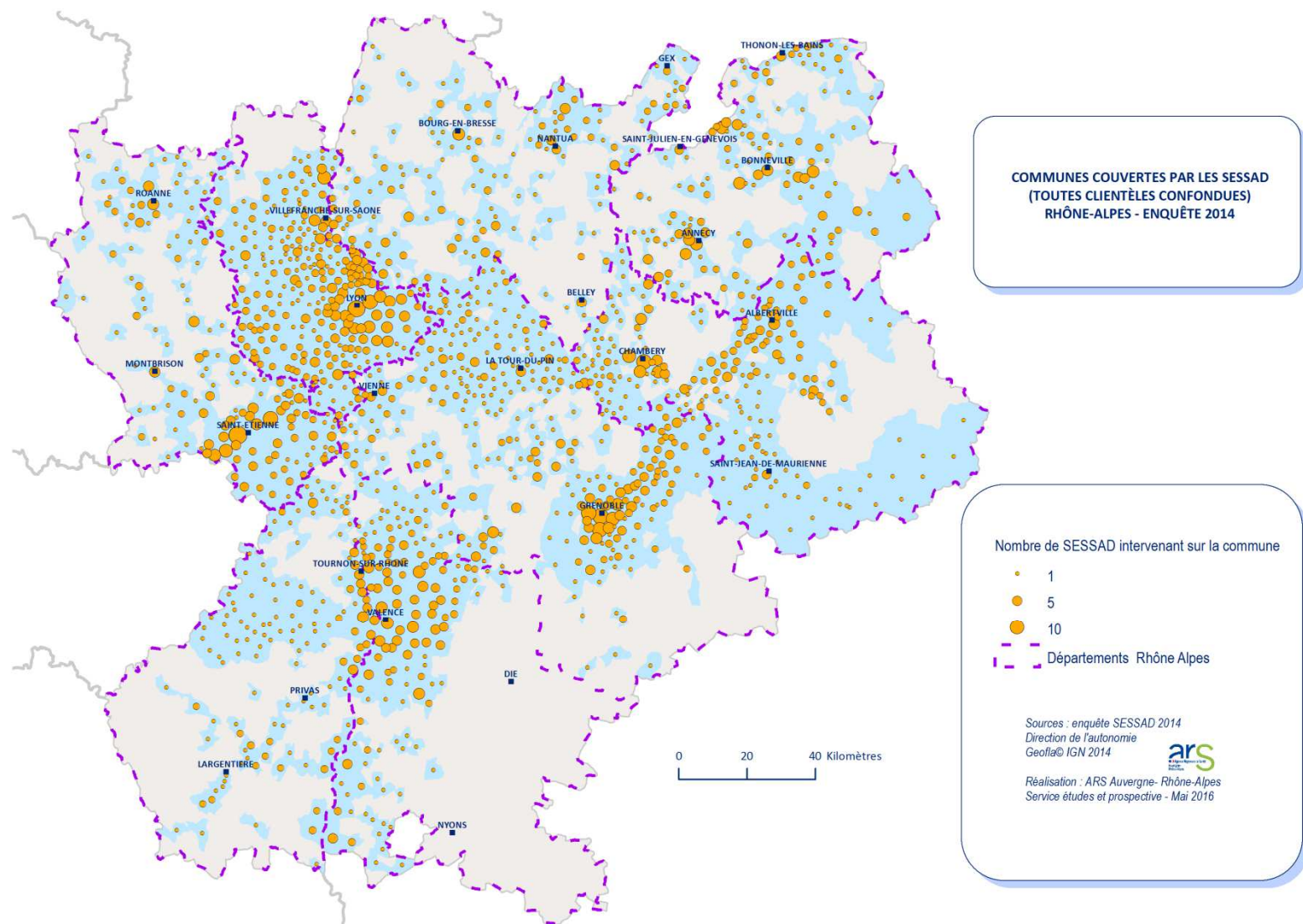
Commune couverte par au moins un SESSAD

Départements Rhône Alpes

Sources : enquête SESSAD 2014
Autres ESMS : FINESS au 31/12/2014
Direction de l'autonomie
Geofla© IGN 2014



Réalisation : ARS Auvergne- Rhône-Alpes
Service études et prospective - Mai 2016



4. Typologie des SESSAD selon le département de Rhône-Alpes et préconisations d'évolution de l'offre

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Nouveau Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Métropole de Lyon	Rhône-Alpes
Nombre de SESSAD	18	7	22	35,0	24,0	9	14	20	23,0	172
Capacité moyenne (places installées)	30,1	27,7	19,1	34,5	22,6	24,2	23,6	25,1	35,4	27,7
Part de la population moins de 20 ans / population de moins de 20 ans régionale	8,5%	3,8%	6,4%	16,8%	9,7%	6,2%	5,3%	10,1%	17,6%	100,0%
Répartition des SESSAD par service	10,5%	4,1%	12,8%	20,3%	14,0%	5,2%	8,1%	11,6%	13,4%	100,0%
Taux équipement pour 1000 personnes de moins de 20 ans (places installées)	3,3	2,7	3,5	3,8	3,0	1,8	3,3	2,6	2,4	2,5
Part des SESSAD avec un agrément clientèle unique	88,9%	57,1%	95,5%	97,1%	54,2%	100,0%	71,4%	70,0%	95,7%	83,1%
Clientèle Absence ou sous-représentation	A définir puisque essentiellement du Toute déficience	Autisme / Déficience sensorielle	Autisme / Polyhandicap	Polyhandicap et Def moteur --	Def. Visuelle -	Polyhandicap et Def moteur	Def. Visuelle -, TCC--	TCC-	DI --,	
Clientèle Forte représentation ou équilibre	Clientèle générique ++	Panel restreint	Panel divers	Panel divers ++, forte présence DI et Autisme	Panel divers +, autisme +	TCC ++, Autisme ++	Polyhandicap +++	Def. Visuelle ++, Polyhandicap ++, Autisme ++	TCC ++, Def visuelle et auditive 3++	
Part des enfants scolarisés dans une structure éducation nationale	58,7%	50,7%	48,2%	51,9%	47,0%	47,9%	61,1%	56,9%	58,3%	54,0%
Ratio ETP par places installées	0,20	0,26	0,25	0,21	0,25	0,20	0,28	0,29	0,26	0,24
Part des SESSAD faisant appel à des professionnels libéraux	60,0%	42,9%	33,3%	24,0%	30,4%	55,6%	75,0%	75,0%	47,6%	45,9%
Part des SESSAD avec une autorisation moins de 6 ans	80,0%	57,1%	27,8%	72,0%	60,9%	55,6%	75,0%	81,3%	47,6%	61,6%

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Nouveau Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Métropole de Lyon	Rhône-Alpes
Part des SESSAD accueillants des moins de 6 ans sur l'ensemble des SESSAD	40,0%	14,3%	11,1%	36,0%	26,1%	22,2%	41,7%	62,5%	14,3%	30,1%
Part des SESSAD faisant appel à des professionnels salariés extérieurs	60,0%	71,4%	55,6%	64,0%	39,1%	66,7%	33,3%	37,5%	9,5%	45,9%
Orientation sortie: Scolarité sans orientation médico-sociale	55,0%	25,0%	20,5%	30,0%	31,3%	52,5%	34,8%	19,8%	36,3%	36,2%
Orientation sortie:: Etab pour enfants handicapés	9,2%	43,2%	45,5%	22,9%	22,3%	26,2%	19,1%	43,6%	25,9%	24,7%

	<i>Valeur en dessous des valeurs moyennes</i>
	<i>Dans la moyenne</i>
	<i>Nettement supérieur à la moyenne</i>

5. Préconisations

Ces préconisations sont identifiées pour la partie Rhône-alpine de la région, et rejoignent les orientations régionales ARA, décrites dans la fiche SESSAD de la convention de coopération en faveur de l'école inclusive, signée le 21 septembre 2016, entre l'Education Nationale et l'ARS.

5.1. Préconisations rhône-alpines :

- Concernant l'accessibilité, il s'agit de favoriser la couverture des besoins par une recomposition de l'offre, dans les secteurs peu ou pas couverts :
 - Drôme provençale
 - Pays de Die et sud du Vercors
 - Montagne ardéchoise et Sud Ardèche
 - Sud du Bugey
 - Bresse
- Développer les prises en charges spécifiques dans certains secteurs/départements :
 - TCC en Savoie et Haute-Savoie (voir lien possible avec le Bugey)
 - Autisme en Drôme et Ardèche
 - Déficiences sensorielles en Ardèche
 - Déficience motrice et polyhandicap dans le Nouveau Rhône et en Isère.
- Rationnaliser les zones d'intervention des SESSAD ou favoriser les collaborations, pour éviter l'intervention concomitante sur une même commune de SESSAD accueillant les mêmes clientèles (ex: la déficience intellectuelle dans la Loire, Polyhandicap et déficience motrice Haute-Savoie et Drôme).
- Favoriser la prise en charge précoce sur l'ensemble de la région et en particulier sur certains territoires :
 - Inciter les SESSAD avec une autorisation pour les enfants de moins de 6 ans à accueillir ce public (Ardèche, Métropole de Lyon)
 - Développer les autorisations pour les enfants de moins de 6 ans dans les SESSAD qui en sont dépourvus (Drôme, Métropole de Lyon, Nouveau Rhône).
- Intensifier l'accompagnement pour les clientèles « déficiences psychiques » et « troubles de la communication » (les « dys ») à l'échelle régionale
- Ajouter "troubles associés" aux déficiences intellectuelles
- Réviser les autorisations des SESSAD « tous types de déficience SAI » pour mieux qualifier l'offre et valoriser les accompagnements spécialisés

5.2. Rappel des préconisations régionales ARA décrites dans la convention ARS-EN du 21/09/2016 en faveur de l'école inclusive

L'amélioration de l'accessibilité territoriale :

Afin d'assurer une meilleure couverture territoriale par les SESSAD, plusieurs actions seront engagées :

- Soutenir le développement de l'offre par des extensions non importantes ou des appels à projets ciblés sur les besoins non couverts : tensions sur les grosses agglomérations, les zones péri-urbaines, les zones rurales en développement démographique ;
- Afin de répondre aux attentes des familles, favoriser la création de places de services par la transformation de places d'établissement. Ces transformations d'offre pourraient être privilégiées à l'occasion d'une évolution de l'offre en dispositifs, d'une recomposition de l'offre liée à une sous-activité structurelle, d'une refonte du projet d'établissement et/ou de l'immobilier ;
- Engager une rationalisation des zones d'intervention pour éviter des interventions concomitantes sur une même zone, pour les mêmes publics : redécoupage ou convention de coopérations entre SESSAD pour la répartition des secteurs d'intervention, prise en compte des collaborations existantes entre les équipes enseignantes et médico-sociales favorisées par la pérennité et l'unicité des relations partenariales ;
- Définir un niveau de SESSAD "généraliste", couvrant un territoire élargi, intervenant sur toutes les déficiences, pouvant faire appel à SESSAD de 2^{ème} niveau, de "recours", délivrant un appui ponctuel par son expertise sur des besoins d'accompagnement spécifiques. Cette définition de 2 niveaux d'offre serait mise en place progressivement. A l'occasion d'une modification de l'offre d'un SESSAD à l'échelle d'un territoire, l'ensemble des autorisations de tous les SESSAD du territoire serait réétudié afin de favoriser cette complémentarité et une meilleure couverture territoriale.

La recherche d'une meilleure adéquation des réponses aux besoins (approche âge, déficiences et/ou troubles) :

- En particulier, **développer l'accompagnement précoce (moins de 6 ans) et renforcer la prévention**, en lien privilégié avec les CAMSP, et en favorisant le tuilage entre SESSAD et les CAMSP, améliorer l'effectivité des accompagnements des plus jeunes, pour les SESSAD bénéficiant déjà de l'autorisation 0-20 ans, et élargir les âges couverts dans les agréments aux 0-20 ans ;
- Une attention particulière pour les plus de 16 ans : **envisager des "SESSAD-Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) 16-30 ans"**, afin de renforcer l'appui à la formation professionnelle, couplés à des formules d'habitat intermédiaires pour faciliter l'insertion sociale ;
- **Prendre en compte les besoins d'accompagnement pour certains publics prioritaires :**
 - o troubles du spectre de l'autisme,
 - o troubles de la conduite et du comportement, en lien avec la réforme des ITEP,
 - o déficiences les plus sévères.
- Actualiser systématiquement les autorisations (publics bénéficiaires, déficiences, âges, territoires d'intervention) à l'occasion des renouvellements de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ou des nouveaux CPOM signés entre les autorités publiques et les gestionnaires d'établissement du secteur des personnes handicapées.

L'efficience de l'offre :

- Intensifier les accompagnements des SESSAD sur les plus jeunes, moins de 6 ans ; adapter les prestations servies ainsi que les temps d'accompagnement selon les besoins et l'impact de l'accompagnement qui sont différenciés en fonction de l'âge ;
- améliorer la gestion des listes d'attente par le développement des fonctions de gestionnaires de parcours à l'instar des attendus du cahier des charges des appels à candidatures portant création de pôles de compétences et de prestations externalisées, en date du 5 et 22 juillet 2016 ;
- rechercher la capacité optimale du service (taille suffisamment importante) qui permet une couverture territoriale plus importante avec plateau technique plus conséquent ;
- optimiser l'activité des SESSAD : généraliser un plancher d'au moins 130% de taux d'occupation des places, soit le ratio moyen d'1,3 enfant pour 1 place (au minimum), modulable selon les âges (par exemple, 1/1 pour les 0-6 ans) et les besoins spécifiques, en définissant de manière concomitante des niveaux d'activité en nombre hebdomadaire d'interventions ;
- améliorer la connaissance de l'activité des SESSAD, en lien avec les travaux en cours sur la réforme de la tarification (SERAFIN-PH : services et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées), sur la base d'une grille à définir avec les SESSAD.

6. Annexes

6.1. Composition communale métropole lyonnaise

Code Insee	Nom				
69123	Lyon (siège)	69088	Fontaines-sur-Saône	69202	Sainte-Foy-lès-Lyon
69003	Albigny-sur-Saône	69089	Francheville	69199	Saint-Fons
69029	Bron	69278	Genay	69204	Saint-Genis-Laval
69033	Cailloux-sur-Fontaines	69091	Givors	69205	Saint-Genis-les-Ollières
69034	Caluire-et-Cuire	69096	Grigny	69207	Saint-Germain-au-Mont-d'Or
69040	Champagne-au-Mont-d'Or	69100	Irigny	69290	Saint-Priest
69044	Charbonnières-les-Bains	69279	Jonage	69233	Saint-Romain-au-Mont-d'Or
69046	Charly	69116	Limonest	69292	Sathonay-Camp
69271	Chassieu	69117	Lissieu	69293	Sathonay-Village
69063	Collonges-au-Mont-d'Or	69127	Marcy-l'Étoile	69296	Solaize
69273	Corbas	69282	Meyzieu	69244	Tassin-la-Demi-Lune
69068	Couzon-au-Mont-d'Or	69283	Mions	69250	La Tour-de-Salvagny
69069	Craponne	69284	Montanay	69256	Vaulx-en-Velin
69071	Curis-au-Mont-d'Or	69142	La Mulatière	69259	Vénissieux
69072	Dardilly	69143	Neuville-sur-Saône	69260	Vernaison
69275	Décines-Charpieu	69149	Oullins	69266	Villeurbanne
69081	Écully	69152	Pierre-Bénite		
69276	Feyzin	69153	Poleymieux-au-Mont-d'Or		
69085	Fleurieu-sur-Saône	69163	Quincieux		
69087	Fontaines-Saint-Martin	69286	Rillieux-la-Pape		
		69168	Rochetaillée-sur-Saône		
		69191	Saint-Cyr-au-Mont-d'Or		
		69194	Saint-Didier-au-Mont-d'Or		

6.2. Éléments de recodification des clientèles

Type_clientèle_niv1	eso-clientèle détaillée	Clientèle carto
Autisme & TED	Autisme & TED	Autisme & TED
Déf.Auditive avec ou sans Tr.Ass.	Déf.Auditive Tr.Ass. Déficiência Auditive	Déficiência sensorielle (auditive et TLA, visuelle)
Déf.Gr.Communication	Déf.Gr.Communication	
Déf.Visuelle avec ou sans Tr.Ass.	Déf.Visuelle Tr.Ass. Déficiência Visuelle	
Déf.du Psychisme SAI	Déf.du Psychisme SAI	TCC ou déficiência du psychisme

Tr.Caract.&.Comport.	Tr.Caract.&.Comport.	
Déf.Intel. Avec ou sans Tr. Ass.	Déf. Intellectuelle	Déf.Intel. Avec ou sans Tr. Ass.
	Déf.Intel. Tr. Ass.	
	Ret. Mental Moyen	
	Ret. Mental Profond	
	Ret.Ment.Lég.Tr.Ass.	
	Ret.Ment.Moy.Tr.Ass.	
	Retard Mental Léger	
Déf.Mot.avec ou sans Trouble	Déf.Mot.avec Trouble	Déficience motrice et ou polyhandicap
	Déf.Mot.sans Trouble	
Polyhandicap	Polyhandicap	
Toutes Déf P.H. SAI	Toutes Déf P.H. SAI	Toutes Déf P.H. SAI